

Critique Communiste

revue mensuelle
de la

Ligue Communiste Révolutionnaire

(section française de la IV^e Internationale)

n° 50

mars 86/14f

Sommaire

16 mars 1986, mode d'emploi

•

Femmes et travail de nuit

•

**LE CHÔMAGE,
UN MAL DONT IL FAUT GUERIR**

•

Apartheid : le capitalisme à la sud-africaine

•

Lutte ouvrière et la IV^e Internationale

(Un échange de correspondance)

•

L'art et la révolution

Un entretien avec Matta

Dossier

Editorial

16 mars 1986, mode d'emploi

SI l'on en croit Fabius, les Français, le 16 mars, auront à choisir entre *la stabilité et le désordre*... L'alternative n'est pas neuve : elle a déterminé la vie politique française depuis la chute de l'Ancien Régime. L'inédit est de caractériser le vote à gauche comme un vote d'ordre. L'histoire nous avait plutôt accoutumé à assimiler le vote de droite à la peur du désordre et le vote de gauche à l'aspiration au changement... L'expérience gouvernementale de Fabius l'autorise donc à changer cela aussi !

D'aucuns, peut-être, jugeront l'argument rusé, genre réponse du berger à la bergère. Il convient plutôt d'y voir comme un lapsus qui révèle davantage qu'il ne dit.

Le Parti socialiste n'a, selon la formule présidentielle, d'autre programme que le bilan de la politique gouvernementale. Le même Parti socialiste s'évertue à concurrencer la droite sur son propre terrain : la « compétence économique », l'obsession de la « paix sociale », la défense de « l'intérêt national »... Et, en effet, l'intervention militaire au Tchad recueille un attendrissant consensus, le régime est applaudi pour son talent à faire avaler aux travailleurs l'austérité sans provoquer de grèves, Bérégovoy est sacré économiste compétent par les milieux financiers.

Lorsqu'on demande à être reconduit au nom de ce bilan-là, il n'y a qu'un pas de la stabilité au conservatisme. Serge July, fin connaisseur, parle des « *années Mitterrand* » comme d'une « *normalisation inachevée* ». La majorité revendiquée par le PS prétend se dire à la fois de *progrès* et *d'ordre*. Si la formule recueillait l'assentiment populaire, nul doute que July serait en droit de conclure son diagnostic.

Si nous n'en sommes pas encore là, l'affaire est déjà bien avancée, les repères fort brouillés et la grisaille envahissante. Voici un espace politique quadrillé de multiples panneaux publicitaires, qui arborent des slogans plus creux les uns que les autres. Mais, sur la scène même, les ombres masquées miment une pièce sans auteur ni sujet.

Fabius rejoint Barre pour pointer un doigt accusateur sur les excès de la plate-forme RPR-UDF et pronostiquer le désordre au cas où Chirac deviendrait premier ministre. Tandis que Chirac et Mitterrand s'entendent comme larrons en foire pour brocarder Barre, l'empêcheur de cohabiter en rond.

Derrière les tartes à la crème de la grandeur de la France, du taux d'inflation, du déficit du commerce extérieur et des statistiques du chômage, les mieux informés savent bien que certains enjeux, plus modestes, sont à chercher dans les guerres intestines de l'un ou l'autre camp : le futur sprint Jospin-Fabius, la course de fond Chirac-Barre...

Des débats et des ambitions au ras de la cohabitation !

Pour aborder les méandres de ce que sera le cours sinueux de cette cohabitation au soir du 16 mars, il convient de prendre la mesure des mécanismes politiques enclenchés.

Les mécanismes normalisateurs

C'est une révolution invisible qu'introduit le mode de scrutin voulu par Mitterrand. La proportionnelle départementale à un tour désagrège lentement le cadre guindé instauré par la V^e République. Au plan national, elle tend à rendre obsolète le traditionnel affrontement, au second tour, entre les deux grandes

coalitions de la gauche et de la droite, en même temps qu'elle atténue ses effets amplificateurs en termes de représentation parlementaire. D'autre part, aux duels dans les champs clos des circonscriptions locales, elle substitue un cadre départemental dans lequel chacun est sûr de son dû, les incertitudes étant renvoyées dans des marges étroites.

Il y a là des éléments de « détente politique » qu'on ne saurait sous-estimer. Chaque direction de parti sait que les véritables configurations politiques ne seront pas décidées par les électeurs, mais nouées au sein de la future Assemblée, en fonction des rapports de forces parlementaires et au gré des manœuvres. En même temps, au plan régional, décentralisation aidant, il faudra savoir composer et se déterminer en fonction des intérêts locaux et non des seuls enjeux nationaux.

Pour affronter cette double série d'inconnues, la nouvelle loi électorale permet aux partis de renforcer leur emprise sur ce que sera leur représentation. Les multiples remous qui traversent les fédérations du Parti socialiste confrontées à des « parachutages », de même que le soin mis par Barre à « marquer » les siens, constituent de belles illustrations de cette réalité politique nouvelle introduite par le mode de scrutin. A l'heure de la décentralisation, et à l'approche des grandes manœuvres parlementaires, les appareils nationaux serrent les écrous et veillent au grain.

Pourtant, les dynamiques, qui pourraient être désagrégatrices, de la proportionnelle sont contenues par la logique implacable du présidentielisme. Il est clair, à présent, qu'en engageant le débat sur la cohabitation, Mitterrand a réorganisé les perspectives politiques en fonction de l'échéance présidentielle. Et pour Chirac, contraint d'accepter la cohabitation, et pour Barre, qui s'offre le luxe de la refuser, et pour le Parti socialiste, les législatives sont considérées comme une simple transition. Pour tous, il s'agit de se préparer à affronter la seule épreuve décisive : l'élection présidentielle. Fabius n'y est pas allé avec le dos de la cuillère en décrétant que les Français qui veulent changer de politique devraient attendre d'élire un nouveau président !

Ainsi, paradoxalement, les élections législatives les plus décisives de l'histoire de la V^e République vont conduire à une présidentialisation accrue du régime. Un éventuel aménagement institutionnel ramenant le mandat présidentiel de sept à cinq ans, qui permettrait de faire coïncider institutionnellement majorité présidentielle et majorité législative, reviendrait à sceller une telle évolution.

Dans ces conditions, l'alternative réductrice gauche-droite, chassée par la porte des législatives, rentre en force par la fenêtre ouverte de l'élection présidentielle à venir. D'où la polarisation de la campagne socialiste autour du thème : « avec le président ! ». Et les difficultés d'une droite toujours déchirée par sa guerre des chefs et son trop-plein de présidentiables.

D'où, surtout, les campagnes pour le « vote utile » qui, bousculant allègrement les réalités d'un scrutin législatif, visent à faire croire qu'il n'est de bon choix que binaire : ou le PS (« le parti du président ») ou le RPR (le parti du possible futur président). Ce qui revient à escamoter deux réalités substantielles qu'il conviendrait de ne pas oublier.

La première, de stricte démocratie, est qu'il s'agit d'élections législatives visant à désigner ce que la législation bourgeoise appelle des « représentants du peuple ». La promesse de la proportionnelle était de mieux représenter les courants de pensée et d'opinion dans leur diversité. Non de les réduire à une alternative étriquée et faussée.

La seconde, aux implications considérables, est de constater que cette réduction est opérée au tamis de la cohabitation.

Les figures de la cohabitation

Nul ne peut dire ce que sera la situation au soir du 16 mars. Celle-ci dépend d'inconnues qui ne seront pas levées avant : le poids propre du Parti socialiste, son importance relative au regard de la droite, selon que RPR et UDF sont majoritaires seuls ou ont besoin de l'apport de Le Pen, selon aussi l'importance du RPR en tant que tel et du contrepoids qu'il pourra exercer par rapport aux forces centrifuges au sein de la droite impulsées par Barre... Ces données, en se combinant, dicteront les diverses figures possibles de la cohabitation.

On peut, par contre, désigner la logique qui conduit l'évolution politique présente : la réduction des enjeux à un choix binaire, resserré et recentré. En

d'autres termes, la nouvelle bipolarisation qui nous est proposée n'est plus celle de l'affrontement entre deux coalitions censées porter deux projets de société, mais celle du choix entre deux forces respectueuses des règles de l'alternance.

Maurice Duverger se félicite de la possible assumption d'une telle « démocratie moderne », qui verrait en compétition un grand parti démocrate et un grand parti conservateur, l'un et l'autre ne divergeant sur rien d'essentiel. « Il reste que la cohabitation, écrit-il dans le Monde du 15 février, va former une transition correspondant à la désagrégation des majorités que nous avons connues dans les dernières années et à l'attente de majorités nouvelles qui puissent les remplacer. Ces majorités nouvelles commencent à se dessiner. A gauche, l'expérience du pouvoir a engagé les socialistes dans une évolution qui les rapproche des grandes social-démocraties des nations industrielles. »

On voit, en effet, le PS satelliser les radicaux de gauche et accueillir les transfuges du PSU et de la mouvance communiste, s'entourer de la nébuleuse des clubs multiples et des appels à répétition d'intellectuels proclamant que l'esprit souffle dans sa direction, se redéfinir comme « parti du président »... Il cherche, par là, les voies d'une affirmation comme « grand parti social-démocrate moderne ».

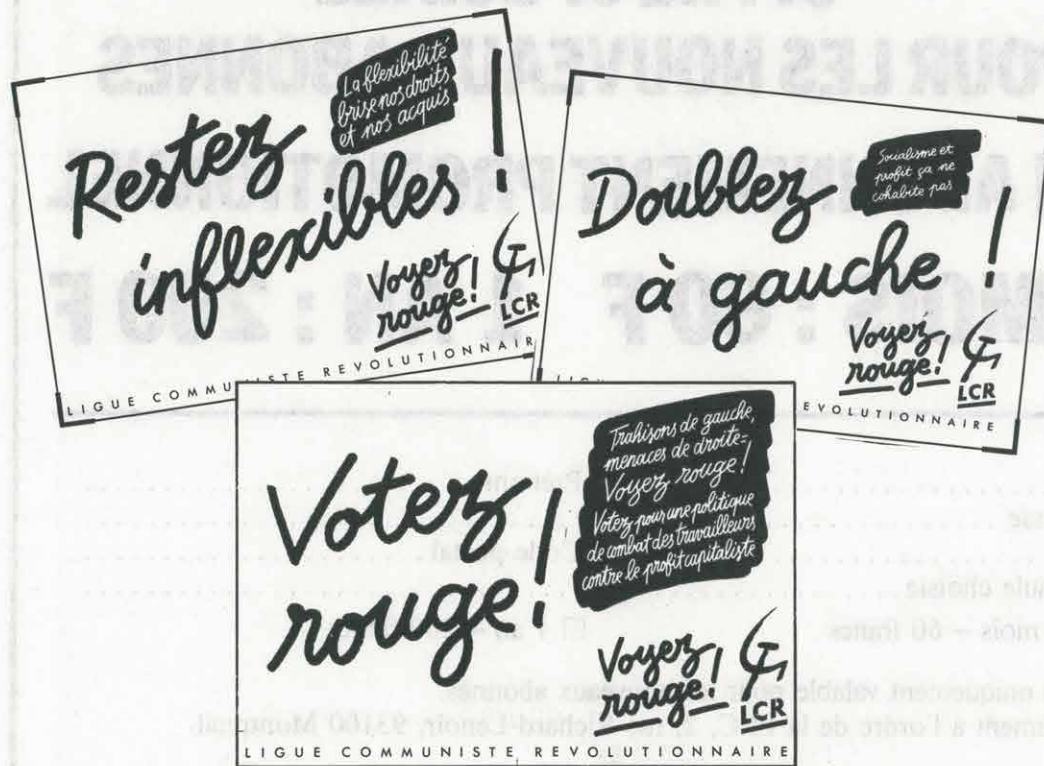
A l'inverse, la droite souffre durement de ses difficultés à contruire le grand parti conservateur que réclame la bourgeoisie. Le RPR ne peut prétendre à ce rôle et Chirac ne semble pas en mesure d'hégémoniser les diverses constellations de la droite. Barre, au terme de la transition, espère bien, s'il est élu président, réaliser l'opération à son compte.

Reste que, aussi bien au sein du PS que dans le camp de la droite, les obstacles sont nombreux qui s'opposent à ce projet grandiose d'une vie politique réduite au face-à-face de deux partis jumeaux et mastodontes.

Pourtant, il est vrai que la future cohabitation sera grosse d'un tel monstre : un système politique bicéphale fonctionnant en harmonie pour le plus grand intérêt du capital. Un tel enfantement, s'il s'accomplissait, n'irait pas sans un important recul politique.

Alors que nous n'en sommes qu'aux préliminaires et préparatifs, le prix est déjà lourd. C'est l'estompement de toute perspective de changement social et le sacrifice des intérêts des travailleurs sur l'autel du consensus et dans les fumées du « réalisme ». C'est aussi la banalisation au plan politique, et donc l'exacerbation sur le terrain social, des thèmes racistes et sécuritaires : la droite ne veut pas s'en laisser dépouiller par l'extrême droite, et la gauche se garde bien d'en laisser le monopole à la droite...

Ainsi va la logique de l'alternance en période de crise économique profonde. Car le recentrage généralisé que cette dernière induit ne peut se faire que de plus



en plus à droite au fur et à mesure que les difficultés croissent et que les tensions s'aiguisent... C'est ainsi que cette prétendue « démocratie moderne » pourrait vite prendre des teintes inquiétantes.

Voir rouge

Le prétendu « vote utile », distillé à longueur de temps et à coups de millions par l'armée des politologues et publicitaires en tout genre, est un piège. Il n'y a pas de tâche plus urgente, dans les jours qui restent, que d'en convaincre le maximum de travailleuses et de travailleurs.

Le seul vote utile est de se prononcer contre les projets de cohabitation, affichés ou déguisés, qui sont une atteinte à la démocratie et une injure aux intérêts des travailleurs.

Car, concrètement, que veut dire cohabiter ? Est-ce que l'on peut cohabiter avec le chômage et le travail précaire ? Est-ce que l'on doit cohabiter avec la politique impérialiste qui développe les budgets militaires, accumule les moyens de détruire l'humanité, qui exploite et domine les peuples ? Est-il envisageable de cohabiter avec le racisme, la haine anti-immigrés, l'injustice et l'oppression ?

Dans la confusion cohabitationniste, on veut nous faire perdre le sens commun, nous obliger à soutenir une équipe sans s'interroger sur les règles du jeu. Il faut remettre la politique sur ses pieds, dire que le jeu est truqué et refuser le piège.

Le 16 mars, la seule chose à dire, le seul choix à faire, c'est d'exprimer que nous ne cédon pas sur nos revendications, que nous ne renonçons pas à construire un avenir. C'est de voir et de voter rouge !

ROUGE

OFFRE SPECIALE
POUR LES NOUVEAUX ABONNES
UN ABONNEMENT PROMOTIONNEL
3 MOIS : 60 F 1 AN : 200 F

Nom Prénom
Adresse
Ville Code postal
Formule choisie

☐ 3 mois — 60 francs

☐ 1 an — 200 francs

Offre uniquement valable pour les nouveaux abonnés.

Règlement à l'ordre de la PEC, 2, rue Richard-Lenoir, 93100 Montreuil.



ABONNEMENT A DOMICILE		Nom :	Prénom :	Adresse :	Formule choisie :	Réglement à l'ordre de PEC 2 rue Richard Lenoir 93108 Montreuil Tél : 859 00 80
FRANCE DOM-TOM	ETRANGER					
1-AVEC LA PRESSE DE LA LCR 52 Rouge + 11 Critique Communiste + les n° hors série de Critique Communiste	500 F					
2-SIX MOIS D'EXPERIENCE DEL'HEBDO «ROUGE» 6 mois = 24 numéros	160 F					
3-CONNAITRE LE MENSUEL CRITIQUE COMMUNISTE 1 an = 11 numéros	150 F					

On peut, on doit, répliquer à toute volonté d'augmenter le travail de nuit par le principe simple : non au travail de nuit, pour qui que ce soit, à l'exception des services indispensables et définis comme tels par les travailleurs eux-mêmes. En effet, le travail de nuit, on le sait, est nuisible, dangereux pour la santé, désagréable de la vie sociale et de la vie tout court. Il ne saurait être « libérateur », ni pour les hommes ni pour les femmes.

Acquis ou discrimination ?

Dans ce cadre, il n'y a évidemment pas lieu à des mesures spécifiques. Pour la raison simple qu'il n'y a pas de sexe faible (n'entrons pas dans les détails sur le fait que les hommes sont peut-être un peu moins solides et vivent moins longtemps...). Il n'y a pas non plus d'éternel féminin à mettre à l'abri des dangers de la vie nocturne ! Seule la protection de la maternité (et non des femmes) resterait alors justifiée.

Pourtant, avancer une telle position, aussi juste soit-elle, ne saurait suffire. Il faut bien répondre lorsque des aspects de la législation sont remis en cause, en la défendant comme un acquis ou, à l'inverse, en se félicitant des modifications. En juillet 1981, le protocole d'accord sur la réduction du temps de travail (suivi des ordonnances de janvier 1982) a jeté un pavé dans la mare. Et il a bien fallu prendre position sur les « mesures d'assouplissement » qu'il contient.

Rappelons que l'une d'entre telles vise à donner la « possibilité dans les branches industrielles soumises à la concurrence internationale de déplacer dans la limite de deux heures le point de départ de la période de sept heures pendant laquelle le travail de nuit est interdit aux femmes ». On peut désormais faire travailler des femmes jusqu'à minuit sans que cela s'appelle travail de nuit.

Tout le monde a alors compris qu'il s'agissait d'un premier pas pour une remise en cause plus vaste. Si celle-ci n'est pas explicite dans l'actuel projet de loi gouvernemental, elle reste un objectif déclaré du patronat, une pièce maîtresse du dispositif global de la flexibilité. Et quand le Conseil supérieur de l'égalité professionnelle (mis en place par la loi Roudy) se penche sur le problème des dispositions particulières avec la volonté affirmée d'aller vers leur suppression, au nom de la conformité avec les recommandations européennes et la loi française sur l'égalité professionnelle, le silence ou les seules posi-

tions de principe ne sont plus de mise.

Les protestations de la CGT se sont alors faites au nom de la défense des acquis, mais sans que soient toujours évitées les ambiguïtés liées aux notions de « protection des femmes » et de « conciliation des rôles ».

La direction de la CFDT y voit au contraire la possibilité d'aller vers une plus grande mixité des emplois mais « oublie » d'analyser et de combattre la réalité des objectifs patronaux.

La législation protectrice est-elle un moyen supplémentaire d'exclusion des femmes, maintenant des « bastions » masculins à l'abri de la concurrence féminine ? Reste-t-elle un cadre minimum à défendre face aux velléités patronales de précariser encore davantage le travail des femmes et d'aggraver leurs conditions de travail ? A moins que ces deux aspects ne soient pas totalement contradictoires et obligent à se battre sur plusieurs tableaux à la fois ?

Une chose est sûre : un tel débat ne peut se mener qu'à partir de la connaissance précise de la réalité du travail féminin. Cette réalité-là réserve quelques surprises...

Elles existent, les travailleuses de nuit

A l'origine, l'idée de protéger spécifiquement les femmes et les enfants au travail a correspondu à la volonté « humaniste » d'aller à l'encontre des abus les plus grossiers, de l'exploitation la plus sauvage, dans la foulée du rapport Villermé qui avait mis à jour la misère des plus faibles parmi les récents prolétaires. De ce point de vue, la législation présente, lors de sa mise en place, un caractère évidemment positif.

Notons qu'à l'époque il n'existait pratiquement pas de droit du travail applicable à tous les travailleurs, la France étant très largement en retard sur des pays comme l'Allemagne ou l'Angleterre. De plus, la proportion de femmes dans l'industrie est alors importante : elle passe de 30,2 % à 38,1 % entre 1866 et 1914. Et les femmes sont présentes dans la quasi-totalité des secteurs (elles y gagnent en moyenne la moitié d'un salaire masculin pour un travail équivalent !).

Mais la loi de 1892 s'enracine également dans un contexte bien précis pour le mouvement ouvrier. Celui-ci lutte contre la concurrence du travail féminin et défend une conception sans nuance du rôle de la femme dans la société : « la place de la femme est au foyer et non à l'atelier » (V^e Congrès de

2. Cf. l'article « Pourquoi la nuit », CFDT-Magazine n° 53, Janvier-février 1982.

3. Article de Jacques Kergoat, « Les distorsions de la flexibilité », Le Monde, Mardi 16 juillet 1985.

la Fédération des syndicats en 1892). En 1888, le congrès, après avoir déclaré que « le travail des femmes dans les usines et les manufactures est une monstruosité engendrée par l'exploitation capitaliste, qui doit disparaître avec elle », avait, dans un même élan, décidé la suppression du travail des femmes dans les usines et... l'égalité des salaires entre hommes et femmes².

Les valeurs en vogue posent pour principe la faiblesse congénitale des femmes... et les dangers encourus sur le plan de la moralité. On n'est pas loin d'assimiler travail des femmes et prostitution.

Si la conception de la place des femmes au travail et dans la société a évolué depuis, la loi est restée. Telle quelle ? C'est à voir. Car une première remarque s'impose : la loi est assortie d'une liste impressionnante de dérogations, correspondant à la réalité des besoins patronaux dans certains secteurs. Il faut dire que les « qualités féminines » sont appréciées depuis fort long-

temps, pour les travaux les plus déqualifiés et sous-payés.

D'après les études faites récemment sur les conditions de travail — et si l'on définit comme travail de nuit la période comprise entre zéro et 5 heures du matin —, entre 1978 et 1984 la proportion de salariées travaillant « au moins une nuit » a augmenté de 9 %, portant à deux millions le nombre de travailleurs concernés. 900 000 salariées travaillent plus de cinquante nuits dans l'année ; parmi eux, 310 000 sont des travailleurs postés en 3 x 8 ou plus. Il faut noter que cette augmentation du travail de nuit est une donnée pour l'ensemble des pays industrialisés.

En France, 310 000 femmes travaillent la nuit (dont 178 000 plus de vingt-cinq nuits par an), mais elles sont très inégalement réparties selon les branches et les qualifications. Le travail de nuit concerne plus de 30 % des femmes employées dans les services médicaux et sociaux et 16,5 % dans les

personnels de service (autres qu'employées de maison).

Si l'on entend travail de nuit au sens du Code du travail (entre 22 heures et 5 heures du matin), ces chiffres doivent environ être doublés, et c'est 10 % de la main-d'œuvre féminine qui travaille plus ou moins régulièrement la nuit. Elles existent, les travailleuses de nuit !

Au fond, quand il y a quelque part la notion de dévouement à la collectivité, personne n'est surpris outre mesure de voir travailler les femmes à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit (infirmières, serveuses, ouvreuses de cinéma, nettoyeuses, etc.). Mais il y a plus : comme le note un récent article du journal *le Monde*³, « dans l'ensemble, ce sont les femmes qui supportent l'essentiel de l'augmentation du travail de nuit », avec une forte progression — + 19,5 % contre 11 % pour les hommes — entre 1978 et 1984.

Et ce phénomène est particulièrement important dans la catégorie « ouvriers » où le taux de progression du travail de nuit est, chez les ouvriers hommes, de 6,5 % tandis qu'il est de 46,6 % chez les ouvrières.

C'est clair. Ce qui est non seulement visé, mais d'ores et déjà mis en pratique, c'est bien l'augmentation du travail de nuit des femmes dans l'industrie. Là où, théoriquement, il reste interdit ! Les tours de passe-passe sont, somme toute, facilement explicables : s'il reste impossible dans l'industrie de faire travailler des femmes la nuit sept heures d'affilée, il est possible de le faire, faute de mieux, sur une plage horaire où heures de jour et de nuit se chevauchent.

Les mesures protectrices en matière d'horaires de travail

La loi de 1982 prévoyait :

- la limitation de la journée de travail à onze heures pour les femmes ;
- l'interdiction du travail de nuit dans l'industrie ;
- le repos hebdomadaire obligatoire.

Actuellement

1. Travail de nuit

- Il est interdit pour les femmes de 22 heures à 5 heures du matin (possibilité de décaler de deux heures).
- Il n'est pas interdit pour les femmes :
 - employées dans les établissements à caractère commercial ;
 - ayant des postes de direction ou de caractère technique et impliquant une responsabilité ;
 - employées dans les services d'hygiène et de bien-être, n'effectuant pas normalement un travail manuel.

Le repos de nuit des femmes doit avoir une durée de onze heures consécutives minimum.

2. Temps de pause

Les femmes ne peuvent être employées à un travail collectif plus de dix heures par jour, coupées par au moins une pause dont la durée ne peut être inférieure à une heure. Sauf dans les usines à feu continu, les mines et carrières, les repos doivent avoir lieu aux mêmes heures pour toutes les femmes.

La dérogation prévue au repos heb-

domadaire pour exécution de travaux urgents n'est pas possible pour les femmes.

3. Jours fériés

Ils ne sont pas obligatoirement donnés, sauf pour les femmes et les jeunes de moins de dix-huit ans.

4. A noter

Le travail par relais était interdit aux femmes. Depuis l'ordonnance du 16 janvier 1982 prévoyant les *équipes de suppléance* (exemple : huit heures le samedi et huit heures le dimanche) rien n'interdit désormais d'y employer des femmes.

Au niveau international :

Depuis 1948, une convention internationale (n° 89) du Bureau international du travail interdit le travail de nuit des femmes.

Quelques pays (Danemark, Norvège, Pologne) ont adopté des réglementations sur le travail de nuit qui s'appliquent aux hommes comme aux femmes et interdisent en principe ce travail, sauf dérogations précises.

Depuis les années soixante-dix, les dérogations dans les lois internationales se sont multipliées et le travail de nuit s'est développé dans les pays industrialisés. De nombreux pays demandent que le BIT revise la convention 89 qui sera rediscutée en 1992.

La déréglementation : un chèque en blanc au patronat

A partir d'un tel constat, on ne peut souscrire sans réserve aux conceptions égalitaristes qui, pour défendre l'abrogation des mesures protectrices, mettent en avant la possibilité ouverte pour les femmes d'accéder à des emplois qualifiés exercés de nuit. Cela pour deux raisons. D'un côté, il y a fort à parier, on le voit déjà, que le patronat utilise cette possibilité nouvelle pour augmenter son volant de main-d'œuvre féminine flexible et déqualifiée. Ensuite, il existe déjà une dérogation à la loi permettant aux femmes ayant des postes de responsabilité de travailler la nuit ; cela n'a jamais empêché, à ce niveau, les discriminations.

A l'inverse, il faut bien constater que le patronat n'hésite pas, quand cela

l'arrange, à s'appuyer sur l'existence de la loi pour refuser d'embaucher des femmes pour des travaux qualifiés et de nuit, notamment dans un secteur comme l'informatique. Il joue en fait sur les deux tableaux : invoquant la loi pour freiner la mixité, invoquant la mixité pour déréglementer...

En maintenant l'interdiction du travail de nuit pour les seules femmes, un frein est objectivement mis à une réelle mixité de l'emploi. On peut même se demander si ce n'est pas là « *un moyen de se donner bonne conscience et de ne pas engager l'action pour la réduction du travail de nuit dans son ensemble* » ? Mais une autre question, essentielle, ne peut être contournée : à qui servirait la suppression des mesures particulières ? Principalement aux femmes ou au patronat ?

Les probabilités vont dans un sens : pour quelques femmes qualifiées embauchées dans des secteurs « de pointe », beaucoup d'autres le seraient en équipe de nuit dans les usines. Dans un contexte où la flexibilité se développe sous toutes ses formes, accepter la réforme législative sur le travail de nuit des femmes ressemble, qu'on le veuille ou non, à un chèque en blanc donné au patronat.

La pression du chômage jouant à plein, combien de femmes se verraient obligées d'accepter n'importe quel travail de nuit, de la même manière qu'aujourd'hui nombre de chômeuses prennent un travail à temps partiel, faute d'offres d'emplois à temps complet ? Il faut avoir l'hypocrisie et le cynisme des « modernistes » pour ignorer l'enjeu de la flexibilité et voir dans la crise un temps béni pour les femmes.

Dans ce registre, certains responsables de la CFDT n'hésitent d'ailleurs pas à prôner la levée de l'interdiction du travail de nuit des femmes en déclarant : « *Il faudrait arriver à montrer comment précisément la période de crise peut être utilisée comme un moment privilégié pour régler un certain nombre de problèmes de fond, et notamment celui de la mixité des emplois* »⁴. On ne peut que conseiller à ces « réalistes » (!) la lecture des chiffres récents mettant en évidence la précarisation grandissante de l'emploi féminin.

Il n'en demeure pas moins que des femmes veulent travailler la nuit ! Les en empêcher ressemblerait à un paternalisme des plus douteux... Comment dire à ces femmes qu'elles ont tort, quand le même choix, s'il est fait par des hommes, rencontre peu (ou pas) de contestations ? Dans les PTT, par exemple, où certains avantages ont été obtenus pour les services de nuit, exclusivement masculins jusqu'à une époque très récente, des travailleuses deman-

dent à faire la nuit. De même, selon une enquête effectuée en 1978 par la fédération CFDT de la santé, dans le secteur hospitalier, 85 % des femmes interrogées déclaraient avoir été affectées sur leur demande à un poste de nuit.

Aucun argument « protecteur » ne se trouve justifié par rapport à ces demandes. Mais encore faut-il manier la notion de « choix » avec la plus grande précaution. On le sait pour le travail à temps partiel, quand la vie devient impossible, des femmes « choisissent » le temps partiel, comme « solution » individuelle en l'absence de perspectives collectives. C'est alors l'indépendance économique qui est sacrifiée.

Pour le travail de nuit, le nombre de femmes « volontaires » serait vraisemblablement plus restreint, car les contraintes plus grandes encore. Mais les motivations renvoient également à la place des femmes dans la famille et dans la société. Ici, c'est la santé qui risque fort d'être sacrifiée. Ainsi, dans les hôpitaux, dans leur majorité les volontaires pour le travail de nuit sont des femmes mariées avec enfants qui voient dans ce type d'horaires la possibilité de continuer à travailler tout en assumant les charges familiales.

Bonjour le « droit à la santé » et bonjour le « temps pour soi ». La « conciliation des rôles » est à ce prix !

Et l'égalité des chances ?

Si la législation actuelle conserve une justification, ce ne peut être que par son aspect dissuasif face aux prétentions patronales. Il est vrai que le patron d'une usine qui emploie une main-d'œuvre essentiellement féminine, gêné par ce cadre, est empêché de rentabiliser au maximum ses équipements en exploitant plus son personnel.

En fait, au-delà du sexe des travailleurs, le problème est de savoir s'il est justifié et possible de s'opposer à l'extension du travail de nuit par la seule défense de la loi existante. Est-il possible de se servir de l'existence de cette loi « en positif » pour étendre son bénéfice aux travailleurs des deux sexes ?

Et dans la mesure où cette éventualité apparaît peu crédible dans l'immédiat, un autre enjeu — celui de l'égalité — doit-il primer ?

Sans prétendre clore le débat, il faut constater que rien ne prouve que la mixité serait significativement accrue par la disparition des mesures protectrices. Par ailleurs, quelle que soit la « pureté » du souci d'égalité, il serait illusoire de penser que l'égalité formelle suffit à abolir les discriminations. La

4. Article de CFDT-Magazine déjà cité.

5. Interview dans les Cahiers du GRIF. Printemps 1985.

Une lutte contre le travail de nuit des femmes en Suisse

Le patron de l'entreprise Ebauche SA (horlogerie) voulait faire travailler de nuit les ouvrières, en faisant appel, dans un premier temps, au volontariat.

Malgré les réactions timides des syndicats de l'entreprise qui s'apprêtaient à négocier les conditions d'application, une lutte a pu être menée sous plusieurs formes :

- Travail d'explication sur les horaires qui seraient pratiqués : sur soixante volontaires, il n'en restera que quinze au bout de huit mois.

- Pétition signée par deux cents médecins dénonçant les méfaits du travail de nuit et pétition de femmes.

Les ouvrières se sont appuyées sur le fait que la Suisse a signé la convention 89 de l'OIT interdisant le travail de nuit des femmes. Elles ont finalement gagné : le conseil fédéral refusant de lever l'interdiction du travail de nuit.

dernière loi sur l'égalité professionnelle illustre assez bien la faible efficacité des mesures égalitaristes, dès lors qu'elles ne sont pas contraignantes pour le patronat. Même si ce type de législation revêt des aspects positifs en regard de l'évolution des « mentalités ».

La défense du concept d'égalité des chances reste en grande partie formelle et abstraite si elle ne s'opère pas d'un point de vue de classe, avec les contraintes pour le patronat que cela suppose. Il y faut une volonté politique au-delà des seules bonnes intentions.

Il n'en demeure pas moins que même les révolutionnaires ne sont toujours pas à l'abri de certaines incohérences : revendiquant « l'égalité totale », ils sont tentés de faire jouer à la législation protectrice un rôle de « rempart » face aux empiètements du capital... tout en rejetant sa justification initiale de

protection d'un sexe prétendu faible. Pas simple ! Et force est de constater que seule une lutte pour l'interdiction du travail de nuit de tous serait réellement cohérente. Quelles que soient les possibilités ponctuelles d'avancer dans ce sens, c'est la boussole qu'il ne faut pas perdre.

On peut, à ce propos, rappeler que des législations interdisant le travail de nuit pour tous existent, dans les pays scandinaves notamment. Des exemples de lutte contre l'extension du travail de nuit pour les femmes également (voir encart).

Quant à lui, le mouvement ouvrier français a peu d'acquis en la matière. On ne dira jamais assez ce qu'ont coûté à la classe ouvrière ses traditions machistes et la volonté longtemps maintenue de conserver un domaine à l'abri de la concurrence féminine. Quitte à sacrifier la santé ! Le mythe masculin de la force physique est à ce prix...

Il a fallu, par exemple, que des femmes deviennent factrices pour qu'aux PTT une lutte soit menée pour diminuer le poids des sacs de courrier. Elles l'ont menée à partir de la législation protectrice (interdisant le port de charges trop lourdes pour les femmes), mais avec l'objectif d'améliorer les conditions de travail de l'ensemble des postiers. Tout se passe comme si les hommes, quant à eux, étaient gênés de reconnaître leur propre fatigue...

Sachant que le strict égalitarisme formel ne suffit pas, il n'en serait pas moins dangereux d'abandonner le combat pour l'égalité. Il convient de préciser ce point, pour ne pas tomber soit dans la paralysie, soit dans « l'éloge de la différence ».

Mais la lutte pour l'égalité ne peut acquérir une réelle efficacité que si elle se mène dans un cadre plus global de combat contre l'ensemble des aspects de l'oppression des femmes.

C'est parce qu'il y a oppression des femmes que l'on peut, à titre d'exemple,

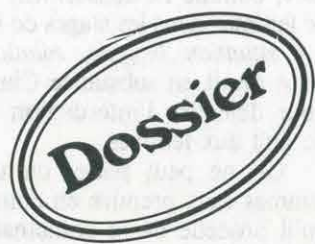
estimer positives des mesures « inégales », comme l'établissement de quotas de femmes dans les stages de formation. « A situation inégale, solutions inégales », disait en substance Clara Zetkin, pour défendre l'interdiction du travail de nuit aux femmes...

On ne peut parler du travail des femmes sans prendre en compte le fait qu'il procède de la combinaison entre travail salarié et travail domestique. On ne peut parler d'égalité dans le travail sans voir toutes les implications en termes de revendications, d'équipements collectifs et de partage des tâches ménagères. Le féminisme a imposé l'idée d'égalité entre hommes et femmes dans l'opinion publique, tout en exigeant bien plus que des mesures égalitaires : la libération des femmes. Il n'y a pas égalité entre un homme qui a terminé son travail en quittant l'usine ou le bureau et une femme qui, une fois rentrée chez elle, assume tâches ménagères et garde des enfants.

Il y a même un travail de nuit fort répandu pour les femmes, qui consiste à soigner, dorloter, nourrir les enfants, et éventuellement le mari. Dans ce domaine, les femmes ont une longue expérience, sans égalité, sans « protection », sans partage. On l'aurait presque oublié...

En prenant en compte l'ensemble de ces données, il serait nécessaire et possible de définir autrement ce qui est visé à travers la notion d'égalité.

A défaut, c'est d'un marché de dupes qu'il s'agit pour les femmes quand l'égalité se fait par le bas et à n'importe quelles conditions. Alors que la situation des femmes sur le marché du travail ne cesse de se dégrader, que nous ne sommes pas si nombreux à dénoncer la généralisation du travail à temps partiel qui vise à 90 % les femmes, les nouveaux arguments patronaux doivent être compris pour ce qu'ils sont : une hypocrisie totale. Un projet de « libération » en forme de chaînes.



Le chômage, cancer social

Raymond NAZIER

Le chômage est d'abord une catastrophe pour les chômeurs eux-mêmes. D'année en année, leur nombre va en augmentant. Des milliers de travailleurs et de travailleuses, de jeunes, sont jetés dans l'incertitude et la misère.

Tous les jours, des travailleurs et des travailleuses se demandent comment éviter la coupure de courant, d'eau, ou l'expulsion du logement. Quelques-uns, de désespoir, se suicident. Nous allons dépasser les trois millions de chômeurs, et un tiers environ d'entre eux sont toujours sans indemnités. Trois cent mille « fin de droits » payés par l'UNEDIC touchent 1 890 F par mois et les bénéficiaires de l'allocation solidarité touchent 1 935 F. Toutes les astuces statistiques ne peuvent masquer cette réalité.

L'ancienneté moyenne des demandes d'emploi croît régulièrement. En décembre 1985, elle était de 324 jours, soit 16 jours de plus qu'en décembre 1984 (voir tableau 1). Les allocations chômage, sous les coups redoublés du patronat et du gouvernement, n'ont cessé de baisser. Leur niveau moyen a perdu 13 % de pouvoir d'achat entre 1981 et 1984.

Une jeunesse sacrifiée

Le développement du chômage entraîne de grandes remises en cause dans les avancées sociales à tous les niveaux. Les effets sur la jeunesse ne sont pas des moindres : des centaines de milliers de jeunes sans perspectives. En 1984, 600 000 jeunes sont entrés dans le marché du travail... en s'inscrivant à l'ANPE. Actuellement (décembre 1985, source ANPE) 30 % des jeunes femmes de moins de vingt-cinq ans sont au chômage et 24,5 % des jeunes hommes de la même tranche d'âge.

Le gouvernement a une double préoccupation. Faute de permettre l'entrée des jeunes dans des emplois stables, il faut au moins les sortir des statistiques du chômage. Et puis, il ne faut pas laisser la jeunesse inoccupée. Trop dangereux ! Elle risque de se révolter... Alors, le gouvernement bricole des plans dits d'insertion, de formation en alternance et autres TUC, quand il ne favorise pas tout simplement le redoublement scolaire ou la « rempile » dans l'armée.

Le cache-sexe de la formation apparaît vite pour ce qu'il est. Par exemple, les travaux proposés de secrétariat, de comptabilité, de livraison sont peu probablement tenus par des non-qualifiés. Par ailleurs, on peut s'interroger sur la « formation » de balayeur. L'escroquerie est encore plus flagrante dans la fonction publique où, la plupart du temps, il n'est pas prévu de former les tucistes

aux concours administratifs. Quel est l'avenir dans un tel système, sinon de tomber à la fin du « stage » dans un nouvel emploi précaire ou à l'ANPE ? Ce que reconnaît explicitement une étude récente de l'OCDE : *« Les emplois proposés aux jeunes sont de plus en plus temporaires, sans perspectives d'avenir (...) l'efficacité des mesures prises en faveur des jeunes est plus difficile lorsque le climat général est aux délestages et non à l'embauche. »*

Les femmes en première ligne

Cette situation prend également de plein fouet la volonté d'émancipation des femmes. Celles-ci sont de plus en plus nombreuses à postuler à des emplois, mais cette volonté est fortement contrariée par une politique qui tend à les marginaliser du milieu du travail et à les renvoyer à leur rôle traditionnel.

La moitié des femmes actives connaissent soit le chômage (12,6 % au lieu de 8,5 % des hommes, selon les normes du Bureau international du travail), soit le temps partiel et le travail précaire. 60,5 % des contrats à durée déterminée sont occupés par des femmes. Les barrages mis à la formation professionnelle permanente, le niveau de qualification de leur emploi sont autant de « facilités » pour le licenciement. Une étude sur l'emploi en Ile-de-France, faite par l'ANPE, reconnaît que la baisse du nombre de femmes dans les statistiques des demandeurs d'emploi est liée directement à l'exploitation et l'oppression spécifique des femmes : *« Une partie non moins importante des femmes ont abandonné après un certain temps leurs recherches, étant donné que ces dernières sont devenues de plus en plus difficiles et que les revenus de leur travail représentaient souvent un salaire d'appoint. »*

Sur tous les plans, les femmes sont plus pénalisées par le chômage que les hommes. Elles ont plus de difficultés à en sortir que les hommes (une vingtaine de jours de plus en moyenne). Compte tenu de leur salaire antérieur, elles perçoivent des allocations plus faibles et elles constituent la majorité des chômeurs non indemnisés.

Ce poids du chômage a une autre conséquence directe pour les femmes : l'obligation d'accepter des travaux à temps partiel. Ceux-ci ne sont souvent que du chômage à temps partiel car, dans la majorité des cas, le temps partiel ne crée pas d'emplois. Il s'agit d'une conversion de travaux à temps plein en temps partiel. Le choix est souvent « ça ou rien », sous une forme brutale

Ancienneté d'inscription à l'ANPE
(Catégorie 1, moyenne mensuelle. Source : ANPE)

	1976	1978	1980	1982	1983	1984	Fin juin 1985
— 6 mois	63,8	60,9	56,6	53,0	52,0	50,4	41,4
6 mois à un an	20,2	19,4	20,0	21,6	21,7	22,4	27,2
1 à 2 ans	11,6	12,7	14,8	16,6	16,7	16,6	19,2
2 ans et plus	4,3	7,1	8,6	8,8	9,6	10,6	12,1

Tableau 1

ou plus insidieuse, du fait de la rareté des équipements collectifs. De telles contraintes vont à l'encontre de la nécessaire indépendance économique des femmes et, plus généralement, tirent leur situation en arrière vers une dévalorisation sociale globale.

Un enjeu global

Il serait simpliste de penser que le chômage, ce n'est finalement un problème que pour les chômeurs, aussi pénible soit-il. Il pèse sur le sort de l'ensemble de la classe ouvrière. Il est un enjeu social et politique majeur.

C'est d'abord une perte de recettes pour les prestations sociales, les impôts. Coûts qui sont compensés par les cotisations supplémentaires des actifs et une diminution des prestations sociales, des équipements collectifs, des coupes claires dans les budgets publics comme l'enseignement, la santé. En 1983, des experts ont évalué quelques-unes de ces pertes (cf. tableau 2). Et il est quasi impossible d'évaluer le coût de la dégradation des capacités professionnelles des chômeurs ou ceux résultant de l'entraide familiale.

Au-delà des chiffres, c'est le tissu social tout entier qui se déchire, la solidarité ouvrière qui est menacée. La non-utilisation des capacités humaines, la jeunesse sans espoir, le retour des femmes au foyer sont des ferments de décomposition et font le lit des idéologies conservatrices et réactionnaires. Sans réaction sérieuse des organisations ouvrières devant le danger du chômage, chacun essaie de trouver une solution individuelle affaiblissant

d'autant la classe ouvrière devant les attaques de l'adversaire.

La relative décélération momentanée du nombre de chômeurs ne doit pas faire illusion. Elle est le fruit conjugué d'une pause conjoncturelle dans la crise et du développement des stages qui permettent de sortir les chômeurs des statistiques. J.-L. Heller, dans une étude de l'INSEE de mars 1985, remarque que « *ce moindre recul est pour une large part imputable aux conventions retenues pour dénombrer les actifs ayant un emploi. En particulier les stagiaires, beaucoup plus nombreux qu'il y a un an, sont en majorité comptés parmi les actifs ayant un emploi, de même que presque tous les jeunes exerçant des TUC* ».

La combinaison de l'arrivée des jeunes sur le marché du travail avec la modernisation qui détruit des emplois rend la conjecture pessimiste. Malgré son titre ronflant « *Faire gagner la France* », la prospective signée du commissariat au Plan dessine des scénarios qui ne sont guère favorables à l'emploi. Dans un cas, si tout se passe bien, si la crise au niveau international ne connaît pas de nouveaux développements... le chômage n'augmentera que faiblement d'ici 1995, soit un taux de 13,9 %. Et si la croissance reste faible, si l'austérité perdure, eh bien nous aurons 17 % de chômeurs en plus dans dix ans. Ces estimations de technocrates sont bien sûr réalisées dans le cadre du fonctionnement « normal » du capitalisme ambiant. Raison de plus pour jouer les trouble-fête et vouloir briser des règles si néfastes.

Le patronat ne reste pas inactif, lui. Il s'appuie sur le chômage qu'il a engendré pour refuser les augmentations salariales et mettre à mal les acquis du droit du travail. C'est sous le masque du pseudo-combat contre le chômage qu'il réclame davantage de flexibilité, — ce que lui accorde généreusement le gouvernement de gauche —, qu'il rêve de déréglementation et de Sécurité sociale à deux vitesses.

Ne pas s'attaquer au chômage comme l'a fait la gauche depuis 1981, c'est préparer des lendemains qui déchantent. Faire croire que la crise est fatale, que la course au profit est nécessaire pour en sortir, c'est faire le lit des programmes de la droite et de l'extrême droite. La tentation est grande d'écouter les propos racistes d'expulsion des immigrés et les discours musclés de ceux qui rêvent de mater la classe ouvrière. Là est l'enjeu de la lutte contre le chômage, au cœur même d'une lutte sans merci contre le pouvoir des exploiteurs.



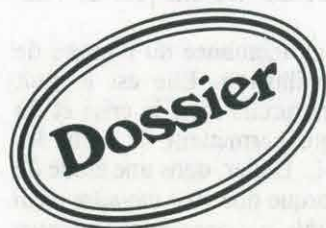
Fabius reçoit l'Abbé Pierre le 9 octobre 1984. « *Modernisation, vous avez dit modernisation ?* »

Evaluation du coût du chômage en France en 1983 (en milliards de francs)

Sécurité sociale : 82,5
Impôts directs : 21,2
Impôts indirects : 16,4

Source : Agrave, M. « Les difficultés d'évaluation du coût du chômage ». Revue française des affaires sociales. Janv-mars 1983.

Tableau 2



Une arme pour le patronat

C'EST parce qu'il y a des licenciements et que des entreprises ferment par dizaines qu'il y a des chômeurs. Lapalissade qu'il n'est pas inutile de rappeler devant le concert de ceux qui voudraient nous faire croire qu'ouvriers et patrons auraient les mêmes responsabilités.

Qui jette les ouvriers à la rue, sinon les capitalistes grands et petits ? Même les patrons du secteur nationalisé emboîtent le pas.

Qu'est-ce donc qui les guide ? Le profit maximum, c'est-à-dire, d'atteindre un taux de profit suffisant pour rentabiliser le plus vite possible le capital investi. Objectif d'autant plus redoutable qu'il s'agit de le réaliser dans une période de crise avec un marché qui se rétrécit.

L'abondance de biens, au lieu d'être source de satisfaction des besoins humains, devient une calamité pour les capitalistes. Il faut vendre moins cher que le concurrent ou trouver de nouveaux produits qui rapportent gros. Il faut augmenter la productivité, c'est-à-dire faire produire davantage les travailleurs dans le même temps.

Pour être plus compétitif, le patronat cherche à baisser les salaires directs et indirects (les prestations sociales). En temps de crise, le capitalisme utilise une combinaison de ces éléments.

Mais diminuer les salaires, c'est aussi au bout du chemin réduire les capacités d'achat des familles ouvrières. Produire plus vite quand il y a moins d'acheteurs « pousse » aux licenciements pour réduire les coûts.

Licenciements = chômage

C'est parce que le gouvernement accepte cette logique capitaliste que le secteur nationalisé procède aux mêmes licenciements.

Ce sont les besoins des classes populaires qui en font les frais. Plutôt le profit que la satisfaction des besoins (hôpitaux, logements...). Plutôt le profit que du travail pour tous.

Grâce au chômage, le patronat veut aller plus loin que les licenciements et la baisse des salaires. Il avance ses plans mûris de longue date : flexibilité, Sécurité sociale à deux vitesses, démantèlement de l'assurance chômage, déréglementation du droit du travail, à commencer par le droit de licencier quand il le veut, comme il le veut.

Le CNPF n'a pas voulu en juillet 1985 aligner les allocations des fins de droits de l'UNEDIC sur l'allocation de solidarité payée par l'Etat. Il y manque 1,50 F.

Mesquinerie ? Il a voulu signifier par là que l'allocation chômage n'était pas un droit à ses yeux. Par deux fois, le CNPF a fait reculer les droits des chômeurs. Et il en redemande !

Les capitalistes contre les chômeurs

La logique est limpide. Premièrement, les patrons ne licencient pas pour devoir payer les chômeurs sous forme de cotisations chômage. C'est pourquoi ils ont obtenu des syndicats de réduire leur participation de 72 % à 68 % pour arriver le plus vite possible à une répartition 50-50 avec les salariés.

Deuxièmement, il faut obliger chômeurs et actifs à en passer par les conditions patronales pour avoir du boulot. Quoi de plus « incitatif » que de réduire la durée et la somme des allocations chômage et de « tenir » les chômeurs à la limite de la pauvreté, de faire craindre aux actifs cet état, pour contraindre les uns et les autres à accepter ce qu'ils offrent : n'importe quel boulot quelle que soit la qualification acquise, quelles que soient les conditions (3 x 8, travail de week-end, à temps partiel...), n'importe où, quel que soit le lieu d'habitat et les charges de famille.

Chômage de masse prolongé et progression de la précarité vont de pair. Nous assistons à une véritable percée de ce type de contrats (23 % d'augmentation de mars 1984 à mars 1985). Ils forment l'essentiel des emplois proposés aux chômeurs. Les contrats à durée déterminée sont aussi l'antichambre du chômage. Fin 1985, 57,6 % des travailleurs ayant perdu un emploi sont le fait de contrats à durée déterminée et de fins d'intérim. Nous ne saurions oublier la croissance du temps partiel (134 000 postes créés en 1985 pour 164 000 postes à temps plein détruits) qui touche majoritairement les femmes : 1 928 000 sur les 2 300 000 postes à temps partiel.

Un gouvernement complice

Que le patronat licencie et cherche à réduire les droits des chômeurs ne nous surprend pas. Qu'un gouvernement de gauche lui ait emboîté le pas servilement est totalement insupportable. Par deux fois, il a poussé à la réduction des allocations chômage. La promesse du candidat Mitterrand de l'institution d'un minimum vital est passée aux oubliettes.

Depuis 1981, tous les gouvernements n'ont pas hésité à donner leur feu vert aux licenciements et à décider des suppressions d'emplois. Que l'on se souvienne de l'acceptation du plan PSA à Talbot sous le gouvernement Mauroy, comprenant des ministres communistes, des suppressions d'emplois dans les Charbonnages, à répétition dans la sidérurgie, la navale, et plus récemment le plan Besse à Renault.

En 1981, les travailleurs ont voté massivement pour que ça change. Pour qu'une politique soit mise en œuvre contre le développement du chômage. Pour cela, il ne fallait pas laisser les patrons libres de décider de l'activité économique comme bon leur semble. Il fallait interdire les licenciements, instituer les trente-cinq heures. Loin de mener une telle politique, les divers gouvernements ont laissé la bride sur le cou aux patrons et, pire, ils ont repris à leur compte les objectifs et les méthodes de ceux-ci. Le résultat est devant nous.

Coût horaires de production comparés (salaires + charges sociales) dans les industries de transformation			
USA	109	Italie	68
RFA	84,80	Japon	66
Pays-Bas	80	France	64,60
Belgique	76,40	Grande-Bretagne	54,95

Tableau 3.

Source : Union des banques suisses.

Coûts salariaux unitaires comparés. 1985			
USA	100	Japon	57,1
RFA	99,5	France	102,3
Royaume Uni	121		

Tableau 4

Des syndicats qui laissent faire

Les travailleurs pouvaient au moins espérer trouver dans leurs organisations syndicales un rempart à la dérive gouvernementale et un outil de combat contre les plans patronaux. Une fois de plus, leurs espoirs furent déçus de ce côté-là. Aucune confédération n'a cherché à mener les luttes pour défendre l'emploi, ni les salaires d'ailleurs. La CFDT s'est déclarée très tôt favorable à une politique de rigueur et se mit à défendre la libre entreprise et donc ses règles de compétitivité.

La CGT a d'abord trouvé que ça allait dans le bon sens tant que le PC restait au gouvernement. Depuis, elle ne manque pas de rappeler que ça ne va pas, mais sans chercher la mobilisation de masse unitaire. Au contraire, elle lui tourne le dos en organisant des opérations minoritaires. Jamais elle n'a cherché à réellement coordonner les luttes pour l'emploi quand elles se déroulaient quasi simultanément dans la sidérurgie, les Charbonnages, la navale qui a émis le rapport de forces et a permis aux plans patronaux de passer. Quant à FO, sa volonté de division ouvrière et de consensus avec le patronat est bien connue. Dans les Charbonnages, cette confédération a été un agent actif au même titre que les autres de l'échec du puissant mouvement de grève des bassins houillers.

Et pourtant, les profits existent

Tous, gouvernement et syndicats, font comme si les pleurs des pauvres patrons étaient autre chose que des larmes de crocodiles. D'après les détenteurs de capitaux, rien ne va plus. Regardons-y d'un peu plus près.

● La main-d'œuvre serait trop chère ?

Le patronat pousse régulièrement des cris d'orfraie sur les coûts de la main-d'œuvre qui seraient plus élevés en France que dans les autres pays. La réalité dément ces propos. L'Union des banques suisses, organisme qui n'a rien de socialiste, remet les pendules à l'heure (cf. tableaux 3 et 4). Cette explication, même si les faits étaient vrais, serait loin de tout expliquer. Les salaires espagnols sont plus bas qu'en France et ce pays connaît un fort taux

de chômage. Les salaires allemands ont été plus élevés qu'en France et l'Allemagne a connu le chômage plus tardivement.

● Les entreprises n'ont plus de quoi investir ?

Les Comptes de la nation pour 1984 confirment un constat fait depuis 1982 : la remontée des profits des entreprises. Comme le dit l'INSEE : « Ces résultats favorables n'ont pu être obtenus qu'au prix d'une réduction du pouvoir d'achat du revenu des ménages et d'une croissance plus faible que dans les autres pays industrialisés. » Autrement dit, la baisse du pouvoir d'achat des salariés et le chômage ont permis aux patrons de refaire leurs profits. Les commentaires boursiers attestent le bon moral des actionnaires. D'autre part, on ne compte plus les aides de l'Etat consenties aux entreprises, avec nos impôts (réduction de charges sociales en cas d'embauche, prime régionale à la création d'entreprise et à l'emploi, aides fiscales diverses, aides financières : bonification des prêts à long terme). En 1983, cette aide publique s'est élevée à 1,9 % du PIB.

Le « carry back » est l'une de ces aides qui permettent d'atténuer la perte d'un exercice déficitaire en obtenant de l'Etat le remboursement d'une partie des impôts payés sur les bénéfices des années antérieures ! Les chômeurs seraient bien contents de pouvoir bénéficier d'une telle aide. Il ne faudrait pas oublier non plus que la part respective des cotisations sociales entre patrons et salariés s'est modifiée au détriment des salariés (+ 1,34 % pour les OS, - 3,9 % pour les patrons entre 1980 et 1984).

● Mais qu'en est-il des investissements et de l'emploi ? A quoi servent tous ces profits ?

L'investissement productif stagne pour l'ensemble des entreprises, sauf pour celles de plus de cinq cents salariés. Les bénéfices dégagés servent très souvent à refaire les trésoreries des entreprises. Quant il y a un investissement, il est utilisé à acheter des machines plus performantes qui détruisent les emplois.

Le cas Peugeot est l'un des nombreux exemples. L'Etat a accordé deux milliards de prêts à taux privilégié (entre 9 et 10 %) pour le lancement de la petite voiture prévu par la firme pour l'an prochain. (Inutile d'essayer d'obtenir un prêt à ce taux pour l'acheter !) Croyez-vous que Peugeot soit contraint de sauvegarder l'emploi ?

UNE BOURSE SURVOLTÉE

IMMOE

Le ci
e ti

PLUS de 300 milliards de francs échangés à la Bourse de Paris en cinq mois : ce chiffre témoigne de la vitalité du marché financier, que l'on peut mesurer aussi par l'avalanche des introductions au second marché et bien sûr par la remarquable tenue des actions françaises. L'indice général des agents de change, qui a maintenu son avance cette semaine, a gagné plus de 27 % depuis le début de

Le "boom" des transac à la Bourse de Paris



Le volume des transactions à la Bourse de Paris a atteint un niveau record de 182,5 milliards de francs en cinq mois. Les actions ont représenté 85 % de ce volume, soit 155,8 milliards, contre 26,7 milliards pour les obligations. Cette performance s'explique par la forte demande des investisseurs pour les actions françaises, qui ont bénéficié d'une hausse de 27 % depuis le début de l'année.

Non, bien sûr. Calvet, le PDG du groupe, annonce tranquillement un volant de 1,5 % à 2 % de départs naturels et qu'il « *faudra bon an mal an trois mille à quatre mille départs non naturels dans le groupe* » (le Monde du 6 juin 1985). Autrement dit, trois mille à quatre mille licenciements.

Bernard Tapie, qui s'est fait un coup de pub sociale avec son entrevue à grand spectacle avec Maurice Pagat, alors responsable du Syndicat des chômeurs, reprend le compartiment piles grand-public de la SAFT, filiale d'une entreprise nationalisée, la CGE. Là encore, ce sont environ mille suppressions d'emplois qui sont prévues. C'est l'illustration de la stratégie des entreprises qui investissent pour accroître leur productivité dans une période de crise. Nous expliquions dans le numéro de février de Critique communiste (page 18) les raisons majeures du blocage de l'investissement et de l'emploi.

Il ne faudrait pas croire que les profits accumulés et les dividendes des gros actionnaires dorment dans des bas de laine. C'est la Banque de France elle-même qui constate que les entreprises préfèrent les placements financiers, plus rémunérateurs, aux investissements productifs : les titres de placement détenus par les entreprises depuis 1979 ont été multipliés par 4,5 pour les grandes entreprises et représentaient en 1984 près du quart des investissements.

Le compromis impossible

Devant ces réalités et cette logique économique, que valent les « solutions » préconisées par tous ceux qui cherchent un compromis avec les capitalistes ? Elles qui sont censées permettre à la fois de ne pas toucher aux pouvoirs des exploiters et de satisfaire les exigences des travailleurs...

Pour Edmond Maire, il faut conserver le profit, la capacité des entreprises françaises à être compétitives avec les entreprises des autres pays. Cela l'amène à préconiser la modération salariale, à refuser de se battre pour un minimum vital pour les chômeurs, à accepter la flexibilité, l'intérim, le temps partiel, et à préconiser la réduction du temps de travail avec une baisse du pouvoir d'achat, sans d'ailleurs tenter d'organiser la mobilisation. En contrepartie, Edmond Maire réclame que les syndicats soient associés comme partenaires dans la négociation économique des objectifs et des moyens des entreprises à leur réussite.

Une logique politique

Parce que le chômage fait sentir ses conséquences sur tous les secteurs de la société, Le Pen a une réponse à tous les problèmes. Avec un principe simple : c'est la faute aux étrangers ! Priorité aux vrais et bons Français ! Deux millions de chômeurs ? Deux millions d'immigrés à la mer ! Pas assez de logements ? Priorité aux Français ! Des classes surchargées ? L'instruction ne serait plus gratuite pour les enfants étrangers ! La Caisse d'allocations familiales et la Sécu sont en déficit ? Arrêt des allocations familiales et réduction des droits à la Sécu ! Ils veulent en plus se défendre ? Suppression de la possibilité d'être électeur et éligible aux élections professionnelles, sociales et syndicales, autorisation administrative préalable pour toute création d'association étrangère...

Délire d'un extrême ? Qui a ressuscité « Travail, famille, patrie » si cher à Pétain ? Barre. Qui a parlé de réformer le code de nationalité ? Le programme RPR-UDF. Qui a oublié d'abroger une directive de la CNAF qui supprime les allocations familiales pour les immigrés au chômage quand leur famille est restée au pays ? Les gouvernements de gauche depuis 1981...

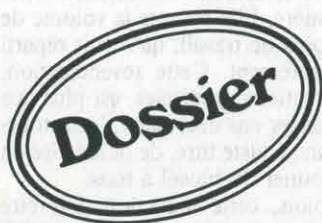
Mais pourquoi les patrons céderaient-ils à ces demandes de la CFDT alors que celle-ci cède par avance à de nombreuses exigences patronales ?

Sans s'adonner à une telle stratégie de reddition en rase campagne, d'autres cherchent des compromis tout aussi utopiques, basés également sur la compensation partielle de la réduction du temps de travail, la recherche de nouvelles compétitivités ou la création d'entreprises qui ne soient pas soumises aux lois de la concurrence, ou encore de nouveaux critères de gestion.

De combien faudrait-il baisser les salaires pour ne pas toucher aux profits patronaux dans le cas d'une réduction du temps de travail à trente-cinq heures avec embauches correspondantes ? Sans changer les règles capitalistes, quels sont ces trésors de nouvelles compétitivités dont on nous parle ? « Nos » patrons seraient-ils les seuls à penser qualité et pas leurs concurrents ? Peut-on être compétitif, c'est-à-dire dégager une plus-value plus forte que son voisin, sans s'attaquer féroce aux acquis de la classe ouvrière ? Quelles entreprises ne sont pas soumises aux lois de la concurrence ? Les SCOP ? Les fermetures de plusieurs d'entre elles montrent bien qu'elles y sont soumises comme n'importe quelle autre entreprise. La fonction publique ? Il n'y a pas besoin d'inventer de nouvelles formules juridiques. Commençons par ne plus leur appliquer les règles de gestion capitalistes, relevons les salaires des fonctionnaires, créons les emplois pour améliorer les conditions de travail et l'accueil du public. Sinon, il s'agit d'autre chose : faire suer les salariés pour des clopinettes. Pour cela, il n'y a pas besoin d'inventer les entreprises d'un « secteur social ».

Si le CNPF est parfaitement d'accord pour développer la productivité, c'est à travers la flexibilité, la déréglementation, la baisse du pouvoir d'achat, mais pas pour donner du pouvoir aux travailleurs dans les entreprises, ni pour améliorer les conditions de travail, comme en témoigne le développement du travail posté, de nuit et de week-end.

Produire plus ? Certes. Mais encore faut-il pouvoir vendre. C'est d'autant plus improbable si la masse salariale reste invariable comme nous le proposent quelques-uns de nos pseudo-réalistes. Le meilleur chemin pour obtenir le plein emploi et l'amélioration des conditions de vie de la classe ouvrière est encore la mobilisation pour défendre ses revendications dans la perspective de la rupture avec le capitalisme.



Soigner la plaie

Les chômeurs perdent boulot et salaire. Loin de tenir compte de cette situation nouvelle, le fisc continue d'exiger d'eux les impôts, les HLM les loyers, la Sécurité sociale le ticket modérateur... Les occasions ne manquent donc pas, malheureusement, de se mobiliser pour défendre le quotidien des chômeurs et rappeler avec force leurs revendications élémentaires.

Défendre les chômeurs

- Non aux saisies et aux expulsions.
- Maintien de l'eau et de l'électricité aux chômeurs sans ressources suffisantes.
- Mise à disposition gratuite des logements vacants aux familles de chômeurs sans ressources.

Tous les droits sociaux des chômeurs, qu'ils soient français ou immigrés, doivent être maintenus et même élargis à la mesure de leurs difficultés :

- Droit à la couverture de Sécurité sociale pour les chômeurs longue durée.
- Frais médicaux gratuits.
- Maintien des allocations logement sans limitation.
- Libre accès aux crèches et gratuité pour les enfants de chômeurs.
- Gratuité des transports pour les chômeurs et leur famille.
- Moratoire sur les impôts.

Ces revendications immédiates ne doivent pas faire oublier que ce n'est pas la charité que réclament les chômeurs. Victimes de la gabegie capitaliste, ils ne doivent pas, de plus, en être les payeurs. Le droit à une vie décente, et donc à une rémunération du même nom, est une revendication élémentaire. C'est pourquoi il faut combattre toutes les entraves qui sont mises au versement des allocations chômage.

- Non à la limitation de durée, aucune restriction à l'entrée des droits.
- Maintien du salaire antérieur pour tous les licenciés.

Quand près d'un million de demandeurs d'emplois sont sans ressources et que la plupart des premiers demandeurs d'emplois sont dans ce cas, la revendication de justice et urgente est :

- Minimum vital au moins égal au SMIC pour tous.

La satisfaction d'une telle revendication serait un premier pas pour endiguer les situations de pauvreté. Nous disons « égal au SMIC », car on ne voit pas pourquoi il y aurait plusieurs « minimum vitaux » : un pour les jeunes, un pour les retraités, un pour les chômeurs, un pour les actifs. Le patronat ne rêve que de casser le SMIC. La rémunération des TUC est un pas dans cette voie. Les minima des conventions collectives inférieurs au SMIC constituent une autre atteinte au minimum vital. Alors, n'en rajoutons pas ! Et ne reprenons pas les insultes de la bourgeoisie qui dénonce, derrière chaque chômeur, un feignant qui se laisse vivre aux crochets de la société. Alors que les mêmes bourgeois, eux, vivent sur la misère des chômeurs.

Pour tous, actifs, jeunes, chômeurs, il s'agit bien de pouvoir vivre correctement dans la société de notre temps, et non pas de survivre selon les normes du XIX^e siècle. Le minimum vital est aussi un droit inaliénable.

Droit à l'emploi pour toutes et tous

En finir avec le chômage suppose de défendre un emploi à plein temps pour toutes et tous. Le travail précaire, que le patronat développe et cherche à imposer, est l'antichambre du chômage. Il est compréhensible que des chômeurs de longue durée finissent par opter pour ce type de travail. De même qu'il est compréhensible que les jeunes aient recours aux TUC plutôt que de rester sans le sou, chez eux. Il ne faut d'ailleurs pas oublier que les allocations chômage peuvent être supprimées aux jeunes qui refuseraient deux fois de prendre un TUC... Ce qui constitue plus qu'une incitation.

◆ Défendre les tucistes

Reconnaître que les TUC ne sont pas une solution à l'emploi des jeunes ne doit pas avoir pour conséquence de se désintéresser de leur sort. Au contraire ! Le nombre d'injustices qu'ils subissent appelle bien des luttes...

- Salaires. Les textes prévoient la possibilité d'une indemnisation supplémentaire de 500 francs. Elle est rarement versée, à commencer par la fonction publique.

Exigeons les 500 francs immédiatement.

Mais l'injustice plus profonde est de les payer en dessous du taux du SMIC, alors qu'il s'agit d'un travail réel. Un mi-temps « normal » serait payé au moins (selon la qualification) à la moitié du SMIC.

— Minimum : un demi-SMIC

- Accès à tous les droits sociaux acquis par les autres salariés de l'entreprise ou de l'administration utilisatrice (cantine, crèche, remboursement des transports...).

- Embauche définitive à temps plein des tucistes.

- Si nécessaire, formation réelle payée, débouchant sur une vraie qualification.

◆ Les femmes ont droit au temps plein, comme au salaire égal.

L'emploi à plein temps pour les femmes suppose non seulement de se battre pour empêcher la transformation du temps plein en temps partiel et transformer les contrats à durée déterminée en contrats à durée indéterminée, mais aussi de prendre des mesures qui pallient les contraintes spécifiques des femmes. Deux au moins sont totalement indispensables :

- La formation professionnelle

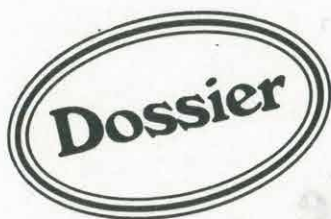
— Stages gratuits accueillant les femmes en proportion de leur place dans l'entreprise et totalement sur le temps de travail.

— Reconnaissance de la formation et de la qualification.

— Formation aux nouvelles technologies dans les mêmes conditions.

- Les équipements collectifs

La garde et l'éducation des enfants restent pour l'essentiel une charge quotidienne des femmes. Obtenir une place dans



les équipements de la petite enfance est un élément important permettant aux femmes l'accès à l'emploi.

— Création de crèches collectives de qualité, proches du domicile.

— Gratuité des équipements collectifs au même titre que l'école.

◆ **Non aux départs forcés des travailleurs immigrés. Non au contrôle de l'immigration.**

Le Pen n'est pas le seul à appeler à l'expulsion des étrangers pour effacer le chômage. Pandraud, chef de cabinet de Chirac, tête de liste du RPR sur la Seine-Saint-Denis, met au centre de sa campagne l'expulsion des chômeurs étrangers. En quoi une telle mesure obligerait-elle les patrons à embaucher et à assurer la sécurité de l'emploi ? Le chômage n'est pas dû à un excès de population. Le même raisonnement conduit à dire que les femmes doivent rester au foyer, les handicapés dans leur ghetto... Peu importe que les travailleurs soient vingt ou vingt-cinq millions : pour les patrons, ce qui importe, c'est que 10 ou 15 % des salariés soient au chômage pour convaincre les autres d'accepter la baisse de leur niveau de vie et les nouvelles conditions de travail. Les immigrés ont contribué à faire la richesse de la bourgeoisie par leur travail et par la consommation.

Leur licenciement, contrairement à ce que dit la démagogie de la droite, ne préserve pas les « nationaux » du chômage. Il en est souvent le signe avant-coureur. Ce que montre par exemple l'histoire de la sidérurgie.

La gauche, sous des couvertures plus humanitaires, légitime l'équation de droite : « immigrés = chômage », quand elle défend, sous prétexte de sauvegarder l'emploi, l'arrêt de l'immigration et la fermeture des frontières. Il faut refuser que les immigrés soient rejetés comme des citrons, une fois trop pressés. Ce n'est pas une simple question humanitaire. C'est une question de principe et une nécessité : celle de porter un coup d'arrêt à la division de la classe ouvrière.

Bloquer la spirale infernale

A l'encontre des fatalistes du laisser-chômer, deux mesures immédiates doivent être défendues pour enrayer la dynamique actuelle.

● **Non aux licenciements ! Pas un chômeur de plus !**

A une époque où le chômage est une donnée structurelle de l'économie capitaliste, un tel mot d'ordre est une mesure de sauvegarde immédiate et élémentaire. C'est signifier la volonté de ne pas accepter la loi d'airain du capital. C'est signifier que les travailleurs qui n'ont aucun pouvoir sur les choix économiques refusent de se laisser plumer davantage pour les profits des exploiters. Certes, une telle revendication ne saurait être isolée d'autres mesures. Encore faut-il qu'elle soit défendue !

● **Trente-cinq heures pour toutes et tous sans perte de**

salaire et sans aggravation des conditions de travail ! Cette revendication est liée à la première. Elle marque la volonté de solidarité ouvrière. S'il y a moins de travail, qu'il soit réparti entre toutes les mains, équitablement. Cette revendication, longtemps soutenue par les directions syndicales, est plus que jamais d'actualité. C'est un premier pas nécessaire, incontournable. Certains parlent d'ailleurs, à juste titre, de descendre en dessous, si besoin est, pour donner du travail à tous.

Pour être créatrice d'emplois, cette réduction doit être globale, en une seule fois, comme le reconnaissait le CNPF lui-même. Il faut également empêcher le patronat de récupérer d'une main ce qu'il serait contraint de lâcher de l'autre. C'est pourquoi l'acceptation de la flexibilité à la sauce patronale — modulation annuelle des horaires, travail précaire, développement du travail en équipe, etc. —, c'est directement contradictoire avec la volonté de lutter pour le plein emploi. Une telle démission devant les exigences patronales revient purement et simplement à enterrer la lutte pour la réduction du temps de travail. Si l'on ajoute à cela l'amélioration des conditions de travail et la satisfaction des besoins des usagers, il est certain que ces mesures seraient un solide moyen pour bloquer le chômage.

Pour être cohérent, face aux restructurations en cours, une fois admis qu'il n'est pas question d'accepter le développement du chômage, la formation professionnelle aux nouvelles techniques doit être une préoccupation et une revendication. A une époque où c'était peut-être moins crucial qu'aujourd'hui, les chantres de la « nouvelle société chaban-delorienne » plaçaient tous les espoirs dans la formation permanente. Dans la période actuelle, ces problèmes doivent être pris à bras-le-corps, pour imposer que la formation soit gratuite, prise sur le temps de travail et aboutisse à des qualifications inscrites dans les conventions collectives.

● **Partager les richesses, oui ! Partager les salaires, non !**

L'argument le plus communément avancé contre la réduction du temps de travail sans perte de salaire est celle du financement. Les pauvres patrons étant au bord de la faillite, il faudrait que les travailleurs se paient, pour tout ou partie, leur réduction du temps de travail. Avec une telle perspective, il y a peu de chances que les salariés se mobilisent pour la réduction du temps de travail. En effet, le pouvoir d'achat des salariés stagne ou recule. Mais nous avons vu aussi que tout le monde n'émarge pas à la soupe populaire. Les airs de victoire de la Bourse sont là pour nous le rappeler.

La CFDT, un temps, a mis en avant la lutte contre la hiérarchie salariale pour faire passer la pilule de la compensation salariale. Cela n'empêche pas la même confédération de critiquer le trop grand rétrécissement de la hiérarchie ouvrière. Il faudrait choisir ses arguments. Selon les statistiques, l'écart hiérarchique moyen entre le salaire d'un OS et celui d'un cadre supérieur est de 2,6. Il ne s'agit certes que d'une moyenne. Or, cela est fort peu de chose en comparaison des revenus et du patrimoine, réalité qu'Edmond Maire passe pudiquement sous silence. 30 % de la population possédait, en 1975, 84 % du patrimoine. Il doit y avoir loin entre le possesseur d'un livret de caisse d'épargne et ces 30 %-là. *L'Expansion* du 16 octobre 1981 indiquait que 1 900 foyers avaient un patrimoine supérieur à 30 millions de francs, et 335 en avaient un supérieur à 195 millions de francs ! Alors, messieurs, un peu de tenue ! Que les farouches partisans des « nouvelles solidarités » et du « cœur » tournent un peu leur regard du côté de ces nantis avant de vouloir faire payer les dégâts de la crise aux salariés. Car, qui les a produites, ces richesses ?

Contrairement au pouvoir d'achat, la productivité, elle, augmente. D'après une étude de D. Richter (*in revue Travail*, juin 1985), il fallait trente-cinq heures à la fin des années soixante pour assurer le montage d'une voiture. Vingt heures suffisent maintenant pour un véhicule équivalent. La Régie Renault a fait des prévisions de gain de temps entre la R 5 et la Supercinquant pouvant aller de 10 à 28 % selon les ateliers. Il serait juste que les travailleurs bénéficient de ces gains de productivité, et non qu'ils en soient les victimes.

Etre solidaires c'est agir ensemble

Les patrons n'accepteront pas spontanément les revendications de minimum vital pour les chômeurs ni les trente-cinq heures sans perte de salaire. Déjà en 1936, ils rejetaient la revendication des quarante heures et des congés payés. Les entreprises, à les croire, n'auraient pas dû y survivre. Ce n'est donc pas en reprenant leurs arguments que l'on pourra faire avancer les affaires de la classe ouvrière. C'est par la mobilisation la plus large qu'il sera possible d'avancer, pour imposer au gouvernement de prendre des mesures favorables aux travailleurs et aux travailleuses. Les chômeurs ont l'impression parfaitement justifiée que les directions syndicales ne les ont pas beaucoup aidés. En effet, elles n'ont pas voulu organiser le combat nécessaire, ni contre les licenciements, ni contre les atteintes portées aux droits des chômeurs.

Face à cette situation, les chômeurs ont commencé, avec le concours de militants syndicaux dans certains cas, à s'organiser entre eux, dans les comités de chômeurs et les maisons de chômeurs. Un certain nombre de ces comités se sont fédérés dans la Fédération nationale des chômeurs. Ils organisent l'action au quotidien pour défendre leurs conditions de vie. Ils ont manifesté le 30

mai, à Paris, pour rappeler qu'il fallait compter avec eux et afin de mettre sur la place publique leurs revendications légitimes. Ce mouvement d'organisation est une nécessité. Il permet de briser l'isolement des chômeurs et de recréer le rapport de forces.

La Fédération nationale des chômeurs (FNC), qui a tenu son congrès en janvier, a permis de vérifier la possibilité de ce rassemblement des chômeurs dans des structures d'aide et de mobilisation. Bien sûr, les difficultés sont nombreuses pour ces associations. Ce n'est pas toujours de gaieté de cœur que les municipalités, les confédérations voient s'organiser les chômeurs. L'association de Nevers a expliqué au congrès de la FNC que la municipalité, dont Bérégovoy est le maire, avait jusqu'ici refusé de les recevoir et même de leur accorder une subvention. A droite, par contre, certains font les yeux doux et constituent quelquefois eux-mêmes des associations concurrentes à celles de la Fédération. C'est le cas à Dijon où une association est dirigée par un partisan notoire de Le Pen. La politique de certains patrons, tel Tapie, d'entretien de relations voyantes avec des associations est un autre signe de la volonté de la bourgeoisie de se servir des chômeurs contre le reste de la classe



Journée d'action CGT, novembre 1985.



Manifestation des chômeurs le 30 mai 1985.



ouvrière, et de diviser les chômeurs. La politique de mépris dont font preuve les organisations ouvrières majoritaires n'en est que plus criminelle. La plate-forme de la FNC, quelles que soient ses limites, marque un véritable ancrage ouvrier et permet l'unité d'action entre syndicalistes confédérés et chômeurs.

Si l'unité des chômeurs est une nécessité, l'unité de toute la classe ouvrière, actifs et chômeurs, ne l'est pas moins. Cela doit se vérifier dans la pratique, qu'il s'agisse

Plate-forme d'action de la FNC

En ce qui concerne l'échéance de mars 1986, la FNC a décidé d'intervenir dans le débat afin d'obliger les formations politiques à se positionner clairement face au problème du chômage et des revendications présentées. Par contre, la fédération ne présentera pas de liste de candidats.

Par ailleurs, la FNC appellera l'ensemble des chômeurs à participer à une journée nationale d'action au niveau des régions.

Enfin, elle demande aux chômeurs de populariser la plate-forme suivante :

1. Un minimum chômage pour tous, égal aux deux tiers du SMIC, assorti de mesures sociales tendant à assurer une **vie quotidienne décente**.
2. Résorption du chômage, notamment : par la réduction du temps de travail avec embauches correspondantes, sans diminution de salaire, par l'abaissement de l'âge de la retraite et l'interdiction du cumul emploi-retraite.
3. Participation dans toutes les instances où se décide le sort des chômeurs sur les plans : local, départemental, régional et national.
4. Actions de formation et de réinsertion professionnelle et sociale.

Actions spéciales pour les chômeurs handicapés.

Mise en place de « centres d'accueil et d'expérimentation sociale » pour les travailleurs privés d'emplois.

5. Lutte pour une **vie quotidienne décente** :

● Droit au logement et allocation logement systématique.

● Refus des saisies, expulsions, coupures de courant et de gaz.

● Exonération des impôts locaux.

● Gratuité des transports, gratuité des cantines et des colonies de vacances pour les enfants des chômeurs.

● Création d'un moratoire pour le paiement des dettes et pensions alimentaires.

d'une mobilisation locale contre une expulsion, contre une saisie ou d'une lutte contre les licenciements. Les syndicalistes lutte de classe comprennent que laisser attaquer un chômeur, c'est affaiblir les possibilités de riposte de toute la classe ouvrière. Si les organisations de celle-ci ne les défendent pas, qui le fera ? Il y a fort à parier que d'autres ne manqueront pas de proposer des perspectives différentes...

La recherche de l'unité d'action concerne les chômeurs et les syndicalistes. Actifs et chômeurs ont un intérêt commun à lutter contre les fermetures d'entreprises, pour les droits des chômeurs, pour les trente-cinq heures. Des syndicats à la base sont engagés dans une telle pratique. Des comités de chômeurs ont été mis en place par les unions locales ou départementales. C'est une bonne chose dès lors que l'intention n'est pas de faire pièce à l'auto-organisation des chômeurs, quand ce sont des réels outils unitaires pour toutes les forces qui veulent se mobiliser contre le chômage. De même qu'il est tout à fait précieux que les syndicats de l'ANPE donnent un coup de main aux chômeurs pour les aider à se retrouver dans le dédale administratif, qu'un syndicat de l'EDF ou des HLM mobilise contre les coupures de courant et les expulsions. Cette dynamique unitaire est un puissant levier pour le développement de la mobilisation, pour exiger que les confédérations soutiennent et organisent celle-ci.

Préparer une marche nationale pour l'emploi et les droits des chômeurs

L'action des associations de chômeurs butte régulièrement sur des problèmes — moratoire d'impôts, refus des expulsions, etc. — qui sont loin d'être simplement locaux et devraient être garantis par une loi. *A fortiori* lorsqu'il s'agit du minimum chômage. C'est donc un rapport de forces national pour la défense des droits des chômeurs qu'il faut construire. Le congrès de la FNC a pris la décision de principe d'une marche nationale des chômeurs. C'est une affaire qui se prépare de loin. Il faut toucher et convaincre le maximum de chômeurs, il faut en débattre avec les syndicats et toutes les forces qui trouvent la situation des chômeurs intolérable, qui ne veulent pas se contenter de quelques opérations charitables sans lendemain, incapables à résoudre le problème.

Une telle initiative doit donc se débattre concrètement, surtout, pour être la plus unitaire et la plus massive possible.

C'est toute la classe ouvrière qui doit se mobiliser pour affirmer haut et fort son refus de l'injustice et sa volonté de mettre un terme à la politique du laisser-chômer. Pour que tous les atouts soient réunis afin d'assurer le succès d'un tel combat, aucune organisation ouvrière ne devrait se dérober.

La réussite d'une telle initiative ne serait pas un succès pour les seuls chômeurs. Elle serait également un puissant encouragement pour tous ceux qui refusent de laisser les travailleurs se battre le dos au mur contre les propositions flexibles de leur patron, contre les licenciements. Tous ceux qui n'ont pas renoncé à tisser, à partir des luttes actuelles, des perspectives d'ensemble d'un combat pour l'emploi, pour une vraie réduction du temps de travail.

Rompre ou se laisser corrompre

Les mesures d'urgence contre le chômage n'ont pas été prises. Le gouvernement fait comme si les moyens n'existaient pas. Les explications de la bourgeoisie sont acceptées comme allant de soi. Pourtant, ces fortunes, ces profits sont-ils intouchables ? Où en est la réforme de la fiscalité si longtemps promise ? Il ne suffit pas, le temps d'une élection, de dénoncer la droite comme la faction soutenant les riches contre les pauvres pour blanchir cinq ans d'une politique de renoncement.

Quand on évoque les cotisations sociales, on ne manque pas de nous asséner l'argument des PME qui n'en peuvent mais. Encore faudrait-il y regarder d'un peu plus près. Certaines PME ont une rentabilité moyenne supérieure à celle de grandes entreprises. D'autre part, beaucoup d'entre elles sont en fait des sous-traitantes de grandes firmes ou leurs filiales. Ces grandes entreprises se déchargent ainsi d'une partie de la production pour payer moins le personnel, grâce à des conventions collectives différentes et à une moindre organisation syndicale. On pourrait envisager dans ces cas que, face aux défaillances, ce soient ces entreprises qui combleront le manque à gagner dans un fonds de garantie des cotisations. Pourtant, aucune de ces mesures n'a été prise. Même le timide impôt sur les grandes fortunes a subi édulcoration sur édulcoration.

Il y a quelque chose de commun à ces reculs, à ces reniements, à l'abandon des trente-cinq heures, à l'acceptation de la flexibilité, à la perte du pouvoir d'achat : la volonté de ne pas s'en prendre aux capitalistes, de ne pas rompre avec leur système. Tous ont accepté, soit avec la fierté du nouveau converti, façon Maire, soit honteusement, comme le PC, le cadre de fonctionnement de nos adversaires : les lois du marché, de la concurrence nationale et internationale.

Le gouvernement et Mitterrand n'ont cessé de louer le rôle majeur des entrepreneurs dans l'évolution de « notre » société. Des entrepreneurs qui font trois millions de chômeurs, belle évolution ! Il ne faut avoir peur ni des mots, ni du choc des réalités.

Faute de vouloir rompre avec la bourgeoisie, on n'hésite pas à caractériser les revendications comme ringardes et la mobilisation de désuète. Pourtant, une autre politique, en rupture avec la logique du profit, est nécessaire et possible. Fondamentalement, elle porte sur quelques axes majeurs qui remettent directement en cause le pouvoir économique de la bourgeoisie. Qui décide de la répartition des gains de productivité et pour qui ? Qui décide de la production, pour quels besoins ?

Les gains de productivité doivent profiter aux travailleurs. Ceux-ci doivent avoir accès aux richesses dégagées

par leur travail. Un des moyens est de revoir de fond en comble la fiscalité. Tous les contribuables ne sont pas égaux devant l'impôt. Le capital est peu touché dans la pratique. La TVA, en frappant uniformément ceux qui dépensent quasi uniquement pour leurs besoins immédiats, au jour le jour, et ceux qui peuvent multiplier les dépenses de luxe ou les placements juteux, est profondément injuste. Une réforme radicale serait un moyen de pallier nombre d'inégalités, entre les salariés et les pseudo-salariés des états-majors directoriaux, entre ceux qui ne disposent que de leur force de travail et ceux qui disposent du capital.

Mais il faut aller plus loin. Au nom de quoi arrête-t-on la fabrication d'acier, de voitures ? Parce que les besoins sont saturés ? Ceux qui usent leur véhicule jusqu'à la corde ou qui hantent le marché de l'occasion ne sont peut-être pas de cet avis. N'y a-t-il plus besoin de logements de qualité, assez grands, bien chauffés, et insonorisés et qui soient autre chose que les Minguettes ou les 4 000 de La Courneuve ? Plus besoin d'hôpitaux accueillants ? Pourquoi faut-il faire appel à la charité publique pour la recherche sur le cancer, la sclérose en plaques ? Il n'est encore venu à l'idée de personne de faire la quête pour la recherche nucléaire, la fabrication de la bombe à neutrons !

Ce que veulent bien fabriquer les « entrepreneurs », ce sont des marchandises qui leur rapportent le profit maximum. La solvabilité du client se mesure à cette aune-là. Qu'il s'agisse de chaises, de voitures ou de bobinette, c'est ce qui importe finalement.

Il est donc clair qu'une politique de rupture doit tourner le dos à ce critère. Elle doit s'appuyer sur la volonté de satisfaire les besoins populaires, besoins qui ne peuvent être seulement décidés d'en haut, par des « experts », mais qui doivent faire l'objet d'une étude par les intéressés et leurs organisations syndicales, du cadre de vie, etc.

Les moyens doivent être alors dégagés pour leur réalisation. La priorité des crédits doit aller vers ces objectifs définis. Cela suppose d'en vérifier le déroulement, qu'ils ne soient pas détournés à des fins privées.

A l'évidence, une telle politique ne peut se faire sans développer la démocratie la plus large et sans susciter une mobilisation profonde, frontale, contre le capital.

Dans le cadre de la crise durable du capitalisme que nous traversons, renoncer à une politique de rupture avec la bourgeoisie conduit nécessairement à ne même plus vouloir mobiliser pour la défense immédiate de l'emploi et des salaires.

Apartheid : le capitalisme à la sud-africaine

Sarah LEONARD

CRIME contre l'humanité », « racisme institutionnalisé ». Simple « développement séparé » selon ses promoteurs. L'apartheid, tenu longtemps éloigné des salles de rédaction, fait la une de l'actualité.

L'importance de l'Afrique du Sud pour les puissances impérialistes n'est plus à démontrer. Il est clair aussi que l'apartheid — qui est la forme prise par le développement capitaliste dans ce pays — ne représente plus, de l'avis de ces mêmes puissances, la forme idéale de son maintien.

En 1948, le Parti national remporte les élections. Son dirigeant, le docteur D. F. Malan, va appliquer dès lors sa doctrine : l'apartheid. Officiellement, il s'agit de permettre aux différentes « races » coexistant en Afrique du Sud de se développer chacune à son rythme. Dans une interview publiée le 15 mai 1985 par le *Figaro*, P. W. Botha, actuel président de la République sud-africaine, s'en expliquait ainsi : « Si vous entendez par apartheid un système de domination des autres, alors je le rejette. Mais je base toute ma philosophie politique sur le principe que nous sommes un pays de minorités. Et que chacun au sein de ces minorités a le droit non seulement d'être protégé mais de progresser. »

Passons, pour l'instant, sur la grossière hypocrisie du sieur Botha pour retenir, sous le vernis du respect des différences, la continuité invoquée de la présence des Blancs en Afrique du Sud. C'est là l'un des pivots de l'argumentation officielle : les Noirs ne sont pas les premiers habitants de l'Afrique du Sud. Ils s'y seraient installés de façon concomitante aux colons blancs qui auraient ainsi autant de droits sur cette terre.

Il convient de rappeler que l'on retrouve trace de l'établissement de population de langue bantoue dans la province du Transvaal dès le III^e siècle, alors qu'il faut attendre la seconde moitié du XVII^e siècle pour voir les

colons hollandais, les Boers, débarquer au Cap, et 1795 pour ce qui est des colons britanniques.

Le régime instauré par le Parti national à partir de 1948 possède cependant une continuité. Les mesures racistes des nationalistes prolongent et aggravent les lois adoptées auparavant.

La continuité raciste

Les premières mesures de ségrégation, la « barrière de couleur » (*colour bar*) entrent en vigueur dès 1896. Elles interdisent aux Noirs de dépasser un certain niveau de qualification. La loi foncière (Land Act) de 1913 sera amendée en 1936. Elle n'alloue aux Noirs que 13 % du territoire, les fameux bantoustans, mosaïques territoriales faites de parcelles éparses et, bien entendu, des moins propices à l'agriculture. Le reste du territoire est réservé aux Blancs. En 1927 est introduite la loi sur l'immoralité. Elle sera amendée en 1950 et prohibe les rapports sexuels entre Blancs et Noirs, qui existaient au début de la colonisation. L'annonce de l'abolition prochaine de cette loi par Botha en avril dernier a irrité les plus conservateurs d'entre les conservateurs, mais elle n'a pas déchainé l'enthousiasme dans la population noire. Celle-ci attend non seulement autre chose, mais sait que la suppression d'une interdiction n'a jamais rien changé sur le fond.

La loi sur les zones assignées à chaque race (Group Areas Act), l'un des piliers de l'apartheid, est aussi antérieure à l'arrivée au pouvoir de Malan. Elle date de 1945 et assigne des zones de résidence différentes aux « Métis », « Indiens » et « Africains » d'après la terminologie officielle¹. La loi ne pousse pas la perversité jusqu'à prévoir des zones de résidence différentes pour les sous-groupes (pour les « Métis », il

1. Chaque groupe a ainsi des zones de résidence préférentielles. La province du Cap comprend des zones préférentielles pour les « Métis », tandis que les « Indiens » se voient attribuer des zones près de Durban dans la province du Natal.

2. L'un des tests utilisés pour dépister la présence de sang noir consiste à placer un peigne dans les cheveux, s'il tombe vous êtes blanc pur, s'il reste accroché c'est signe de sang noir...

en existe six qui vont de « presque blanc » à « sombre » !)².

L'apartheid, tel qu'il ressort peaufiné de la victoire du Parti national, aboutit ainsi à un contrôle des mouvements de la population noire (Influx Control, lois sur les « pass »), à un système qui réserve les emplois qualifiés exclusivement aux Blancs (Job Reservation Act) et à un partage caricatural du territoire. Tout cela est sous-tendu par un Etat interventionniste disposant d'un appareil de répression hypertrophié.

Il ne s'agit évidemment pas d'un coup de folie qui se serait emparé des colons boers ou britanniques. Le développement de l'agriculture et les conséquences de la découverte d'or en 1886 dans le nord du pays jouent beaucoup plus que les préjugés raciaux. Ce sont les ressorts du développement spécifique du capitalisme en Afrique du Sud sous la forme de l'apartheid. Ce qui ne peut être réduit au colonialisme, aussi sauvage soit-il.

Bien sûr, comme dans d'autres situations coloniales, on retrouve l'exploitation de la main-d'œuvre indigène, payée au plus bas prix et dont la reconstitution est assurée pour une bonne part par la communauté rurale traditionnelle. Les réserves créées par la loi foncière servent à la fois de concentration de main-d'œuvre, d'armée de réserve, nécessitée par l'expansion de l'industrie minière, et de lieu de production d'une agriculture de subsistance sur des terres non possédées. Politiquement, le système de réserves facilite le contrôle et la répression des tentatives des opprimés de s'organiser.

Ce système de réserves est une des conditions d'entretien du travail migrant. Ce dernier est l'une des pierres angulaires du développement capitaliste en Afrique du Sud. Il permet d'assurer en permanence une main-d'œuvre bon marché au moment où un développement industriel vient s'ajouter à la vieille alliance de l'or et du maïs qui, jusque-là, constituaient les secteurs productifs dominants. Il permet en outre de satisfaire les exigences des travailleurs blancs soucieux de leurs privilèges.

La classe ouvrière blanche cessera de jouer un rôle politique autonome dès le début des années trente. Son dernier sursaut aura été, en 1922, la révolte du Rand, lorsque la grève générale consécutive à la baisse du cours de l'or après la Première Guerre mondiale prend un tour insurrectionnel. En 1924, le Labour Party, dont elle formait la base, s'allie au Parti national pour gouverner sur la base du « Pacte » qui durera jusqu'en 1933. Les mesures économiques du Pacte — établissement de tarifs protectionnistes, aide à l'agriculture, créa-

tion d'un secteur nationalisé (aciéries ISCOR) — marquent la fin de l'hégémonie du capital minier par rapport au capital industriel³.

Dès les années quarante cependant sont apparues les limites du système de réserves. En s'arrogeant à la fois l'immense majorité des terres et surtout les terres cultivables alors qu'ils ne représentent que 15 % de la population, les Blancs ne laissent que peu de possibilités aux réserves d'assurer la reconstitution de la main-d'œuvre.

La terre est mauvaise, la mortalité infantile énorme (40 % des enfants du Transkeï, l'un des bantoustans « indépendants », meurent avant l'âge de dix ans), le chômage endémique. Dans les bantoustans vivent les enfants, les femmes et les vieillards, dépendants des salaires gagnés par les hommes en zone blanche. L'accroissement de la population dans ces réserves achève de structurer l'agriculture traditionnelle.

L'effet combiné de cette situation représente une pression pour la hausse des salaires, l'organisation syndicale de la main-d'œuvre noire. La traduction en sera le renforcement de la combativité des masses et en particulier de la classe ouvrière. De 1945 à 1946, on passe de 13 228 grévistes à 84 232. A nouveau le nombre de grèves augmentera significativement entre 1955 et 1957.

L'augmentation de la main-d'œuvre s'employant dans le secteur primaire constitue une pression objective dans le secteur secondaire pour l'élévation des salaires. Ainsi les années quarante

L'inégalité devant la mort

La mortalité infantile s'élève, selon les sources sud-africaines, à cinquante-cinq décès pour mille naissances. Cette moyenne se décompose tout à fait inégalement de la façon suivante : pour les Africains 90 %, pour les Métis 61,9 %, pour les Asiatiques 20,4 % tandis que le taux n'est que de 13 % pour les Blancs. A titre de comparaison, le chiffre pour la même année (1984) de la France est de 10 %.

Toujours selon les sources sud-africaines, l'espérance de vie est en moyenne de soixante-trois ans, répartie de la façon suivante : 72,3 ans pour les Blancs, 63,9 pour les Asiatiques, 58,9 pour les Africains et 56,1 pour les Métis. En comparaison le chiffre français est de 74,5.

Il convient de noter que les sources sud-africaines excluent les quatre bantoustans « indépendants » où le taux de mortalité est plus élevé encore.

3. Avant la Seconde Guerre mondiale avait été introduite une taxe sur les profits excessifs (Excess Profit Tax) qui frappait les bénéfices des mines et finançait l'aide d'Etat aux autres secteurs. En 1935, les impôts sur les revenus des mines d'or s'élevaient à 42 % !

voient se poser aux capitalistes sud-africains un certain nombre de contradictions. Les choix du Parti national arrivé au pouvoir sont clairs.

L'institutionnalisation de l'apartheid

Pour D. F. Malan la seule voie est d'aggraver la discrimination raciale, de renforcer le contrôle de la population opprimée, d'abaisser le coût de la main-d'œuvre noire. Pourquoi un tel choix ? La réponse est à chercher dans les modifications structurelles de l'économie sud-africaine. En 1946, l'industrie prend la première part du PNB. La part de l'agriculture ira en régressant : 10 % en 1965, 9,4 % en 1975, 5,2 % en 1984. Les parts des services et de l'industrie s'égalisent à partir des années soixante-dix.

Cependant, le secteur industriel de 1946 n'est pas performant et demeure peu concentré. Lorsque la récession va venir heurter l'Afrique du Sud à la fin des années cinquante, l'industrie minière, et surtout aurifère, va démontrer son rôle de locomotive. Alors que les difficultés frappent le reste de l'industrie, le secteur minier va maintenir sa croissance. Le caractère « anticyclique » de l'or, valeur-refuge dont le taux s'élève dans les périodes de récession, favorise l'exportation de la production des mines sud-africaines. Les profits miniers ne dépendent pas d'une demande intérieure solvable, d'un marché intérieur large. Ils dépendent avant tout de l'exportation. Ces profits vont remplir les caisses de l'Etat, qui va assurer la répartition de cette manne, et financeront le crédit.

On comprend mieux ainsi la tentative de réponse que constitue l'institutionnalisation de l'apartheid après 1948. Il s'agit de résoudre la contradiction entre les besoins de main-d'œuvre bon marché, à la fois dans l'industrie et l'agriculture capitaliste, et le déclin des formes d'agriculture précapitalistes des réserves. La traduction en sera l'instauration d'un double marché du travail. L'un où les salaires sont élevés, les privilèges garantis par la loi (à travers le système d'emplois réservés et la barrière de couleur). L'autre où les salaires sont moindres (en 1985, l'écart salarial allait de 1 à 8, exception faite de certaines multinationales où l'écart est moindre).

La mise en application des mesures prises en 1948, qui viennent s'ajouter à la ségrégation déjà en place, ne va pourtant pas se faire toute seule. Les mécanismes d'adaptation du capitalisme à une situation nouvelle ne sont pas

indépendants de la lutte des classes et de la capacité de la bourgeoisie d'imposer aux masses sud-africaines opprimées des conditions d'exploitation aggravées. Il faudra en passer par la défaite sanglante de 1960, parachevée en 1963 par la décapitation de l'ANC⁴. Dans les années cinquante les grèves augmentent, les mobilisations dans l'ensemble des secteurs de la population opprimée se renforcent, en particulier contre les « pass ». C'est sur une de ces manifestations contre les « pass » que tirera la police le 21 mars 1960, à Sharpeville, faisant une soixantaine de morts. Loin d'être une « bavure », Sharpeville est le signal pour la mise hors la loi de toutes les organisations politiques de la population noire : ANC, PAC — Congrès panafricaniste, scission nationaliste de l'ANC —, et Unity Movement — Mouvement de l'unité, dirigé par des militants de formation trotskyste. Entre 1960 et 1963, le gouvernement du Parti national a fait plonger le peuple noir sud-africain dans la nuit. Il semble installé pour des décennies, au plus grand profit du capital local.

Les premières lézardes

Pourtant, une décennie aura suffi pour que les premières lézardes apparaissent. A partir de 1973, la classe ouvrière entame son réveil spectaculaire. Elle démontre la possibilité d'une lutte ouverte sous la dictature, quand d'aucuns ne voyaient d'autre moyen que la lutte de guérilla. Mais les années soixante-dix voient aussi se manifester de plus en plus ouvertement certains secteurs capitalistes dominants pour lesquels l'apartheid ne répond plus aux besoins économiques. En privant les travailleurs noirs de formation et de qualification, en leur interdisant l'accès à certains emplois, le système d'apartheid a généré une pénurie de travailleurs qualifiés. Près des trois quarts des salariés blancs constituent l'essentiel des secteurs non productifs (services, administration, transports...). Pour ce qui est de l'industrie, le nombre de Blancs employés à des travaux non qualifiés est dérisoire, ils sont en outre affectés en général à des postes de surveillance ou de commandement.

Le débat entre libéraux et nationalistes blancs n'est pas nouveau⁵, mais il atteint aujourd'hui une acuité nouvelle du fait de la crise sans précédent que connaît le régime, celle-ci se combinant à une récession particulièrement sévère. Il ne s'agit plus simplement de l'élargissement d'un marché intérieur solvable, mais surtout d'éviter que la situation sociale ne conduise à une véritable révolution. D'où la recherche d'une

4. Après 1960, les organisations interdites, et notamment l'ANC, s'engagent dans la lutte armée. En 1963, la direction militaire de l'ANC, qui comprend Nelson Mandela, est arrêtée dans une ferme près de Rivonia. Jugés, ses membres sont condamnés à la prison à perpétuité.

5. En 1946 se produit une grève massive des mineurs africains qui sera brutalement réprimée. Le Parti unifié (United Party), qui était au pouvoir, nomme une commission sur le travail migrant qui propose des réformes limitées. Il inclura ces réformes dans son programme électoral pour les élections de 1948. On sait que le Parti national remporta une nette victoire.

Apartheid

L'Afrique du Sud compte 34 millions d'habitants répartis suivant la classification officielle en : Africains (25 millions), Blancs (5 millions), Métis (3 millions), Indiens (1 million).

Rappelons qu'il existe, notamment pour les visiteurs étrangers et les hommes d'affaires, la catégorie de « Blanc d'honneur », qui permet, malgré la couleur de la peau, de bénéficier des privilèges des Blancs sud-africains.

Les dépenses d'éducation pour un enfant blanc sont sept fois plus élevées que pour un enfant noir. Tous les Noirs sont tenus de posséder un « pass », à la fois passeport intérieur et livret de travail.

En proclamant indépendants 4 des 40 bantoustans, Pretoria a retiré la nationalité sud-africaine à plus de 8 millions de Noirs.

voie réformiste. Cependant, rien n'est moins facile pour eux que de s'y engager. Les rapports d'inégalité raciale sont tellement intégrés au système d'exploitation capitaliste que modifier les premiers constitue une menace pour le second. Libéraliser complètement le marché du travail, ce qui entraînerait une croissance des salaires, porterait un coup de grande ampleur à l'agriculture et à une partie de l'industrie. Une brèche dans l'édifice pourrait permettre au mouvement de masse de s'y engouffrer. Cela ne veut pas dire, bien sûr, que les secteurs réformistes du capital sud-africain, appuyés par les bourgeoisies impérialistes, ne parviendront pas à imposer des réformes partielles. Mais cela

confirme qu'il ne s'agit pas en cette affaire d'une simple divergence de tempérament entre gens « crispés » et éléments « éclairés ».

C'est précisément parce que, en Afrique du Sud, apartheid et capitalisme sont indissociables que la révolution sud-africaine à venir est marquée du double sceau de l'émancipation nationale et de l'émancipation sociale. Elle présente bien les caractères d'une révolution permanente.

Jusqu'à présent, les réformes annoncées par Botha visaient à éliminer les formes « superflues » de l'apartheid, le « petit apartheid » (ou « apartheid mesquin »). En effet, autoriser Noirs et Blancs à utiliser les mêmes WC ou à consommer dans les mêmes bars est parfaitement compatible avec le maintien d'un taux d'exploitation élevé. Mais, à présent, sous la pression des libéraux du Parti fédéral progressiste liés à des secteurs de pointe du patronat industriel, Botha annonce des réformes plus ambitieuses telles que la suppression des « pass » pour juillet 1986. Cette suppression a été exigée par la nouvelle centrale syndicale unitaire COSATU. Cette mesure, si elle entre en vigueur, sera ressentie par les masses non pas comme une concession, témoignage d'une bonne volonté du pouvoir, mais bien comme une victoire attestant la force grandissante des organisations anti-apartheid.

Personne ne peut prédire les rythmes que va connaître la crise du régime d'apartheid⁶, mais il n'est pas besoin de lire dans le marc de café pour comprendre que l'Afrique du Sud de demain ne

ressemblera pas à celle d'aujourd'hui.

La contradiction du pouvoir de Botha est d'être à la fois le promoteur de réformes et le plus grand défenseur du système raciste, en même temps que l'organisateur de la répression. Malgré leurs déclarations, les puissances impérialistes n'ont pas d'autre carte à jouer que celle de Botha. Contrairement à ce que d'aucuns ont cru quand, allant à l'encontre de la décolonisation, le « pouvoir pâle » s'est enfoncé dans son système, la bourgeoisie sud-africaine ne disposait pas de toute son autonomie face aux puissances impérialistes. Au contraire, c'est parce qu'en Afrique du Sud existait une communauté blanche importante et des couches bourgeoises stables, modernes et prospères, que l'impérialisme a pu favoriser et soutenir une politique exceptionnelle combinant croissance de l'accumulation capitaliste et aggravation d'un système de domination raciale « anachronique ».

Cette responsabilité des puissances impérialistes, qui ont largement investi en Afrique du Sud et consolidé le régime d'apartheid, doit être soulignée, quand bien même on entend ces mêmes puissances parler aujourd'hui de « pressions » ou de « sanctions » plus ou moins limitées. Souligner cette responsabilité est une des tâches du mouvement de solidarité, à côté de la bataille pour l'isolement total de l'apartheid.

6. Pas plus qu'on ne peut faire de pronostic sur les chances d'une négociation directe avec l'ANC, dans le sillage des contacts pris entre patronat libéral et le président de l'ANC, Oliver Tambo, à Lusaka en Zambie.



Mines d'or... et loi d'airain.

Les rapports entre Lutte ouvrière et la IV^e Internationale

Un échange de correspondance
entre le comité exécutif de Lutte ouvrière
et le secrétariat unifié de la IV^e Internationale.

**Le comité exécutif
de Lutte ouvrière
au secrétariat unifié
de la IV^e Internationale**

Paris, le 13 septembre 1985

Chers camarades,

L'objet de la présente lettre est de répondre à votre demande d'expliquer la démarche qui nous a conduits à souhaiter l'entrée de notre organisation en tant qu'organisation observatrice au sein du secrétariat unifié (SU).

Nous sommes une organisation qui s'est toujours, intégralement, tenue sur le terrain du trotskysme en affirmant sa solidarité avec la fondation de la IV^e Internationale par Léon Trotsky.

Nous nous sommes toujours considérés comme une tendance de la IV^e Internationale et nous avons toujours saisi les occasions qui pouvaient s'offrir à nous de développer les liens de collaboration avec d'autres courants trotskystes. Et si, depuis plusieurs dizaines d'années, nous nous sommes développés hors des regroupements internationaux existants, et spécialement hors du secrétariat unifié, c'est uniquement parce que nous n'avons pas eu la possibilité d'y participer sans renoncer à notre identité politique.

En effet, sous prétexte de centralisme démocratique, on nous a à chaque fois opposé des règles organisationnelles que nous ne pouvions accepter étant donné la nature de nos divergences.

C'est la possibilité ouverte par vous lors d'entretiens précédents de participer d'une façon à déterminer au secrétariat unifié, sans avoir à renoncer à défendre publiquement nos opinions politiques et organisationnelles y compris là où elles divergent de la majorité des sections du SU, qui nous fait aujourd'hui formuler notre demande.

En effet, nos divergences politiques profondes ne nous conduisent pas à nier tout rôle positif à votre organisation internationale.

Nous sommes bien conscients que si, de tous les courants qui se réclament du communisme révolutionnaire, le trotskysme est le seul à s'être perpétué à l'échelle internationale, ce n'est pas seulement parce

qu'il est le seul héritier légitime du bolchevisme, c'est aussi parce qu'il existe des organisations et des militants qui consacrent une part importante de leurs préoccupations et de leur énergie à maintenir et à essayer de développer un cadre organisationnel international. Et votre organisation a incontestablement le mérite d'avoir joué un rôle essentiel depuis plus de quarante ans pour maintenir un tel cadre.

D'autres organisations ont également, ou ont eu, une activité en ce sens, et pour certaines, leur bilan est loin d'être négligeable. Mais de toute évidence, c'est votre organisation qui a assumé, dans le temps et en étendue géographique, la majeure partie de ce travail, indispensable du point de vue des intérêts de l'ensemble du mouvement trotskyste. D'ailleurs, l'existence des autres organisations trotskystes internationales résulte, dans une large mesure, de vos activités puisqu'elles sont issues de scissions de votre organisation (mais cela signifie en même temps qu'à notre avis, vous avez aussi une part de responsabilité politique dans cet éclatement du mouvement trotskyste international).

En ce qui nous concerne, en tout cas, nous avons parfaitement conscience que si notre courant a rencontré pour se développer sur le terrain du trotskysme des difficultés supplémentaires, dues à votre attitude de l'époque, qui nous a tenus à l'écart de ce cadre international, puis du secrétariat unifié, nous avons malgré tout bénéficié de votre existence et des efforts que vous avez consacrés au maintien d'un courant trotskyste organisé à l'échelle internationale. Ne serait-ce que parce que nous avons pu nous consacrer davantage à d'autres priorités, dans la mesure où nous pouvions nous permettre de consacrer moins d'efforts à une tâche indispensable que vous, vous assumiez.

Nous n'avons jamais eu la possibilité de nous associer organiquement à votre travail, précisément à cause de la manière dont vous le faisiez, parce que vous n'envisagiez une collaboration qu'avec des groupes prêts à vous reconnaître *a priori* comme direction politique internationale et prêts à se fondre au sein de votre section nationale. Nous n'avons pas non plus voulu nous poser en direction internationale. Bien que nous ayons toujours considéré comme une de

nos priorités politiques d'avoir une activité dans d'autres pays et que nous l'avons fait selon nos moyens, nous nous sommes toujours refusés à essayer de multiplier artificiellement des « succursales » de notre courant dans d'autres pays, ne reposant sur rien de sérieux, contrairement à la démarche que nous reprochons justement dans certains cas aux tendances issues du secrétariat international (SI) ou du secrétariat unifié (et parfois au SI ou au SU lui-même).

Mais nous n'avons jamais refusé la moindre possibilité de collaboration internationale. Nous considérons comme un devoir politique d'appuyer les militants, les organisations qui travaillent à développer le mouvement trotskyste à l'échelle du monde. Nous sommes prêts à faire notre part du travail, et le faire dans le cadre international que vous offrez.

Vous comprendrez bien, cependant, que notre désir de participer, en collaboration avec vous, au développement du mouvement trotskyste n'est pas motivé par une quelconque disparition de nos divergences, ni par l'abandon de nos critiques à l'égard de vos politiques passées ou présentes.

Nos principales divergences

La présente lettre n'a pas pour objet d'engager — ou de poursuivre — une polémique, et si nous rappelons nos principales divergences — que vous connaissez au travers de nos publications ou des discussions que nous avons pu avoir dans le passé — c'est dans un souci d'honnêteté, afin que vous puissiez juger dans quelle mesure ces divergences sont compatibles avec ce que vous pourriez nous proposer concrètement.

Nos principales divergences tournent autour du fait que, à notre avis, vous avez dans un nombre significatif de cas, renoncé dans le passé (et au présent) à défendre la nécessité pour le prolétariat de s'organiser politiquement de façon indépendante des autres classes sociales, en particulier dans les pays sous-développés. Et ce que nous jugeons plus grave encore, votre politique a consisté à justifier, voire à théoriser ce renoncement.

C'est ce que nous avons reproché en son temps à la politique qui avait consisté, pendant et au lendemain de la guerre, à

vous identifier, en partie, mais c'est encore trop, à la politique bourgeoise de la « Résistance », puis de la « Libération ». Puis, vous avez choisi, au point de la théoriser, avec la politique « d'entrisme *sui generis* », la disparition politique et organisationnelle du courant révolutionnaire dans le mouvement stalinien. Vous avez défendu, pendant de longues années, l'idée que les Etats dans les pays de l'Est n'ont plus à être brisés, détruits, par la voie de la révolution prolétarienne ; en renonçant donc aussi à la possibilité même de gagner aux idées trotskystes toute une génération que les événements révolutionnaires ont fait surgir dans certains de ces pays. Et malheureusement, nous n'avons pas pu nous sentir politiquement plus proches de vous, même lorsque vous avez fini par abandonner « l'entrisme *sui generis* » et l'alignement qu'il représentait derrière le stalinisme, car vous l'avez fait au profit de ce que nous considérons comme une adaptation (relative certes) à la social-démocratie, comme à différentes variétés de l'Union de la gauche.

Et puis, vous le savez, nous considérons comme une erreur, et comme une attitude aux antipodes de la politique de Lénine ou de Trotsky, le fait que vous vous soyez identifiés (en les identifiant, eux, au cours « objectif » de la révolution permanente) successivement ou simultanément, au tittisme, au FLN algérien, au FNL vietnamien, au castrisme, au sandinisme ; à toutes sortes de courants, radicaux sans doute, révolutionnaires parfois, mais dont aucun ne se plaçait sur le terrain de la révolution prolétarienne internationale. Car en vous identifiant à tous ces courants, c'est-à-dire en affirmant, implicitement ou explicitement, qu'il n'y avait aucune autre politique possible ni même souhaitable pour le prolétariat, en Yougoslavie, en Algérie, etc., vous vous êtes interdit de construire des organisations se plaçant sur le terrain de la révolution prolétarienne internationale dans ces pays — et vous en rendiez la construction bien plus difficile, car d'apparence politiquement pas justifiée, dans les pays pauvres en général.

Nous savons, bien sûr, qu'il ne dépendait pas seulement de la capacité et des forces du mouvement trotskyste, que les secousses révolutionnaires qui ont ébranlé un certain nombre de pays colonisés ou des pays de l'Est se transforment en révolution prolétarienne. Mais nous pensons que des secousses révolutionnaires ouvrent de grandes possibilités devant des organisations qui se réclament de la révolution prolétarienne, même petites, à condition qu'elles n'oublient pas de s'en revendiquer, et d'agir pour que le prolétariat se donne une organisation politique indépendante, justement à ces moments-là. La construction d'un parti révolutionnaire prolétarien dans les pays avancés n'est d'ailleurs possible qu'à ce prix.

Nous ne savons pas si, dans certains de ces pays où vous avez des groupes, il était possible que ces sections conquièrent assez d'influence pour qu'au moins une fraction de la classe ouvrière les reconnaisse comme dirigeants, et pour qu'elles soient au moins sur les rangs pour disputer aux organisations nationalistes la direction des masses

en mouvement. Mais il nous semble que la politique que vous leur avez proposée, en tant que direction, leur fermait cette possibilité.

Et nous persistons à penser que ces choix politiques, dont aujourd'hui vous reconnaissez certains comme des erreurs, ont joué un certain rôle dans la crise de direction et dans l'éparpillement actuel du mouvement trotskyste.

Quelles formes de collaboration ?

Nous n'avons donc pas renoncé à ces critiques, et nous n'avons pas l'intention de les taire. Il serait d'ailleurs dommageable pour tout le monde que le débat politique clair et public entre nos courants disparaisse ou s'atténue du fait même du rapprochement, c'est-à-dire précisément lorsque pourront se créer les conditions pour confronter sérieusement et sans sectarisme nos politiques.

A nos yeux, ces divergences n'empêchent pas la collaboration. Sous quelles formes ? Si nous en avons la volonté, nous trouverons les formes. Il vous appartient maintenant de juger si, malgré ces divergences, ce que nous pouvons apporter à votre activité internationale vous paraît utile ou pas. Notre démarche ne vise pas à vous rendre la tâche du développement du mouvement trotskyste à l'échelle internationale plus difficile, mais encore une fois, au contraire, à y apporter notre contribution.

En ce qui nous concerne, vous le savez, nous sommes entre autres très attachés à la politique d'échange de militants du rang, et en particulier de militants ouvriers, entre notre organisation et certaines sections du SU.

Il ne s'agit pas seulement de relations de direction à direction, ou de rencontres de délégations. Nous pensons que l'un des principaux rôles que peut jouer, dans l'état actuel de développement de nos forces une organisation internationale, est la formation mutuelle de nos cadres révolutionnaires, en échangeant nos expériences, en permettant à nos militants de connaître et d'affronter des situations différentes, qui ne peuvent s'assimiler que lorsqu'on a la possibilité de participer, de façon militante, pendant plusieurs mois, à la vie des organisations révolutionnaires qui se battent dans d'autres pays.

Il ne s'agit ni de prétendre donner des conseils, encore moins diriger, ni bien sûr de noyauter ou de se livrer à un quelconque travail de fraction (tout notre passé répond de nous dans ce domaine). Il s'agit simplement d'apprendre.

Bien sûr, cela est un aspect, et un aspect seulement de la collaboration possible, même si c'est un aspect auquel nous tenons beaucoup.

Il va sans dire que sur le plan de la circulation des idées, des textes ; sur celui de l'accès de nos militants à vos publications et à vos écrits, nous vous donnerions toute latitude, toute garantie et vérification que vous pourriez souhaiter, à charge bien sûr de réciprocité sous des formes à définir. Mais ces deux aspects ne sont pas limitatifs.

D'autres relations peuvent s'établir, et en particulier, celles auxquelles vous et vos sections pourriez tenir.

Bien entendu, les relations que nous avons avec le secrétariat unifié, et que nous sommes prêts à renforcer autant qu'il se révélera possible, nous ne les concevons pas comme un obstacle au maintien et au développement de relations avec d'autres organisations et d'autres regroupements internationaux prêts à entretenir avec nous des relations dépourvues de sectarisme et d'intentions manœuvrières. Ne serait-ce que parce que nous ne pensons pas que l'on puisse traiter avec mépris des milliers de militants trotskystes, aussi dévoués à notre cause commune que le sont les vôtres ou les nôtres. Et nous ne pensons pas non plus

qu'aucune des directions internationales existantes puisse jeter l'exclusive contre aucune autre, car aucune n'a encore apporté la preuve ni de son efficacité, ni de la validité de sa politique, ni même parfois celle de sa perspicacité.

C'est pour nous une conviction profonde, étayée par notre propre passé, où très longtemps nous avons été mis au ban par les regroupements internationaux, dont le vôtre, alors que nous montrons que nous sommes capables de développer et d'implanter, même sans le label d'une organisation internationale, et à plus forte raison sans son aide, une organisation qui est entièrement sur le terrain du trotskysme, dont les militants et les cadres n'ont pas moins de compétence sur les problèmes

internationaux que ceux des autres organisations, qui n'a pas à rougir de sa politique et qui est d'une importance numérique et politique au moins du même ordre que vos sections les plus importantes.

Pour conclure, nous souhaitons sincèrement que la proposition que vous nous aviez faite de rejoindre votre organisation internationale en qualité d'observateur puisse se réaliser et que les liens que nous parviendrons à tisser, et pas seulement entre directions, soient tels que nous puissions envisager des relations plus proches encore.

Dans l'attente de votre réponse, recevez, chers camarades, nos salutations révolutionnaires.

Le secrétariat unifié de la IV^e Internationale à la direction nationale de Lutte ouvrière

Le 23 décembre 1985

Chers camarades,

Les rapports entre votre organisation et le secrétariat unifié de la IV^e Internationale ont été marqués ces dernières années par quelques évolutions positives grâce aux meilleures relations entre Lutte ouvrière et la LCR. Ces progrès ont pu ainsi déboucher sur votre invitation à diverses activités de l'Internationale (congrès mondial, réunion des bureaux politiques européens, l'école de cadre internationale).

C'était ces rapprochements qui nous avaient conduits au printemps 1985 à vous faire des propositions exploratoires pour mieux définir un cadre organisationnel susceptible de formaliser ces relations.

Répondant à ces propositions orales, vous manifestiez, dans votre lettre du 13 septembre 1985, votre volonté de « *participer d'une façon à déterminer au SU, sans avoir à renoncer à défendre publiquement [vos] opinions politiques et organisationnelles* ». C'est bien dans cet esprit que nous entendons développer la discussion.

« *Nous sommes prêts, disiez-vous, à faire notre part de travail.* » Il va de soi que ce serait là la meilleure preuve d'une confiance mutuelle et d'une aptitude à débattre de nos divergences, tout en collaborant dans la pratique. Or, à la lecture de votre lettre, on ne peut pas dire que vous fassiez preuve d'optimisme en la matière. Vous faites comme nous le constat d'importantes divergences sur les grands événements survenus ces dernières années, qu'il s'agisse de la révolution en Amérique centrale, de la lutte des travailleurs polonais, du mouvement de masse contre les missiles américains en Europe ou encore de la lutte d'émancipation du peuple kanak. Mais vous portez sur ces divergences un jugement qui nous paraît en contradiction avec votre volonté de « *faire votre part de travail* ».

Vous nous reprochez en effet « *d'avoir renoncé dans le passé (et au présent) à défendre la nécessité pour le prolétariat de*

s'organiser de façon indépendante des autres classes sociales ». Rien de moins ! Ou vous écrivez à la légère, ou vous prenez vos propres termes au sérieux. Et en ce cas, nous voyons mal ce qui pourrait inciter votre direction et vos militants à établir des relations privilégiées avec une organisation qui aurait pour tradition de brader l'indépendance de la classe ouvrière.

Nous vous avons maintes fois expliqué que, selon nous, les différences entre nos organisations recouvraient plusieurs divergences politiques. Votre attitude envers les mouvements de libération nationale par exemple est pour nous contraire à toute la tradition de Lénine et de Trotsky alors que vous faites mine d'être les défenseurs de « l'orthodoxie » en la matière. Mais nous pensons également que ces désaccords peuvent provenir en partie de l'absence de pratique internationale de la part de Lutte ouvrière et de son refus de s'engager dans la construction de l'Internationale.

Des processus complexes et prolongés

S'il n'y a pas de rapprochement grammatical, l'évolution de nos rapports pourrait du moins exprimer un changement d'attitude qui, selon votre lettre, serait essentiellement notre fait. Pour votre part, vous mettez en effet un point d'honneur à prétendre qu'en quarante ans d'existence, vous n'avez jamais changé d'idée sur l'Internationale. Ce qui nous semble un peu prétentieux et un tantinet ridicule, car c'est confondre constance et immobilisme.

Vous auriez pu, au contraire, vous préoccuper de votre isolement national et de vos échecs répétés dans vos tentatives pour le rompre : l'épisode avec Healy et Lambert et celui du SWP britannique. Vos partenaires portent sans doute une bonne part de responsabilité mais vous pourriez vous interroger sur la démarche que vous aviez suivie alors.

Aujourd'hui, vous semblez opter pour une nouvelle définition de vos relations internationales, celle du « *développement du mouvement trotskyste* ». Sauf erreur de notre part, cette ligne de conduite de Lutte ouvrière est assez récente.

Par comparaison, vous affirmez dans votre lettre : « *Nos divergences politiques ne nous conduisent pas à nier tout rôle positif à votre organisation internationale.* » Voilà qui fait beaucoup de négations pour une affirmation à reculons. Mais acceptons-en tout de même l'hommage. Pourtant, dans le numéro de mai 1984 de *Lutte de classe*, vous écriviez à propos du bilan du secrétariat unifié : « *Si dans ces pays pauvres, les directions petites-bourgeoises nationalistes semblent disposer d'une influence hégémonique sur les masses, ce n'est pas toujours parce qu'au départ les quelques avocats, médecins et autres intellectuels qui mirent en place ces futures directions "pragmatiques" étaient plus nombreuses que les trotskystes, mais parce qu'ils ne rencontrèrent personne qui défendait directement auprès des masses une autre politique, personne pour contester leur hégémonie, en un mot, personne pour les combattre, et dans ce combat, arracher concrètement la lutte des masses à leur influence et à leur direction.* »

Mais, camarades, pourquoi ne l'avez-vous pas fait vous-mêmes ? Vous vous contentez d'une interpellation, alors que nous attendrions de vous un vrai débat sur comment construire l'Internationale et comme aider à la formation de directions marxistes révolutionnaires. Nous prétendons, malgré nos faiblesses, avoir joué un rôle positif dans ce sens. D'autre part, nous sommes ouverts à des rapports de collaboration avec d'autres courants dans le cadre de processus complexes et prolongés de reconstruction d'une avant-garde révolutionnaire à l'échelle internationale. C'est dans cette perspective d'ensemble que nous concevons le développement de nos rapports avec vous comme avec d'autres.

Il est vrai que vous donnez une ébauche d'excuse au fait que vous-mêmes n'avez guère de pratique internationale qui vous permette de débattre concrètement. Vous dites : « *C'est votre organisation qui assume*

dans le temps et en étendue géographique la majeure partie de ce travail, indispensable du point de vue des intérêts de l'ensemble du mouvement trotskyste. » Passons sur les contradictions de votre jugement qui revient à nous reprocher de nous être mouillés pour être allés travailler un jour de pluie. Ceci vous permet tout de même de reconnaître trois lignes plus loin que ce dévouement doublement utile vous a permis de vous « consacrer davantage à vos priorités ».

Vous estimez par ailleurs qu'il faut en rester à une conception plus modeste de l'Internationale, de son fonctionnement, de la nature et du rôle de ses directions. Nous avons pour notre part largement souligné cela lors de notre dernier congrès mondial. Reconnaissez tout de même que les évolutions sur ce sujet ne datent pas d'hier. Dès la réunification de 1963, le rôle des directions internationales était statutairement délimité par la souveraineté reconnue aux sections de la IV^e Internationale aussi bien pour l'élaboration de leur orientation nationale que pour l'élection de leurs directions. La question substantielle est ailleurs. Elle a trait à la nécessité ou non de maintenir et faire vivre un cadre international organique. C'est-à-dire une internationale centralisée dans la mesure de ses possibilités, qui ne soit pas une simple coordination et dans laquelle on s'efforce de définir des positions communes en apprenant mutuellement de nos expériences respectives et en essayant de mettre en œuvre des activités mobilisant plusieurs sections ou toute l'Internationale pour agir et peser sur le cours des luttes de classes.

La modestie ne réside donc pas où vous le croyez. Votre volonté de ne jamais vouloir « vous poser en direction internationale » ne vous a d'ailleurs jamais empêché de porter des jugements sur tout ce qui se passait dans le monde. Mais nous avons, nous, la modestie de croire qu'il vaut mieux se prononcer grâce à des discussions et une collaboration avec des camarades et des organisations au sein d'une structure internationale.

Votre lettre contient donc des jugements contradictoires qui confirment l'impression que nous avons lorsque nous vous avons fait des propositions exploratoires.

Une situation inédite

C'est pour saisir l'occasion d'une évolution positive et mettre sur pied un cadre organisationnel qui permette d'avancer dans les discussions que nous avons proposé la possibilité de votre participation régulière à la vie de l'Internationale. Il s'agirait là d'une situation inédite, non prévue par nos statuts, que nous devrions traiter avec précaution. Plutôt que de créer une nouvelle situation statutaire, il s'agit d'avancer dans la définition d'un protocole d'accord codifiant une série de droits et de devoirs réciproques. Lutte ouvrière aurait par exemple accès de droit à une série de réunions internationales avec une participation délibérative. Lutte ouvrière pourrait participer aux campagnes internationales selon des modalités à préciser et diffuserait la presse de l'Internationale parmi ses militants. Il pourrait y avoir ouverture réci-

proque des colonnes de notre presse selon les sujets d'actualité. La direction de l'Internationale aurait la possibilité de venir défendre ses positions devant les militants de LO quand une discussion est ouverte.

Tout ceci est à discuter dans le détail afin d'éviter tout malentendu. Cela permettrait l'affirmation d'une confiance réciproque afin d'envisager un début de collaboration dans la pratique qui réponde à votre préoccupation, à savoir faire votre part de travail et le faire dans le cadre international que nous vous offrons.

Dans votre lettre, comme dans votre texte sur votre politique dans le mouvement trotskyste, vous faites de « l'échange de militants » une forme privilégiée des rapports qui devraient s'instaurer au détriment de ce que vous semblez considérer péjorativement comme des rapports de sommet. Vous écrivez que cela permettrait à vos militants « de connaître et d'affronter des situations différentes, qui ne peuvent s'assimiler que lorsqu'on a la possibilité de participer, de façon militante, pendant plusieurs mois, à la vie des organisations révolutionnaires qui se battent dans d'autres pays ».

Nous sommes d'accord avec vous : cette connaissance vécue est irremplaçable et c'est souvent ce qui permet de renforcer politiquement une direction internationaliste. Pour notre part, nous partons des sections, de leur réalité et évidemment de leur souveraineté. C'est la centralisation de ces unités fondamentales de l'Internationale qui dégage un point de vue politique internationaliste. Si notre mouvement devait se réduire au « vécu », combien de siècles nous faudrait-il pour avoir un jugement un tant soit peu élaboré ? C'est dans ce cadre qu'il faut concevoir le bon usage de l'échange militant. Vous avez pris soin de préciser que ce n'était pas en tant que courant international mais en tant qu'organisation nationale que vous faisiez cette démarche. Outre la section française, les sections de l'Internationale sont *a fortiori* intéressées de savoir ce que vos militants pensent et disent pour envisager de les intégrer « plusieurs mois » dans leurs rangs. Nous savons fort bien qu'il ne s'agit pas pour vous de « prétendre donner des conseils, encore moins de diriger, ni bien sûr de noyauter ou de se livrer à un quelconque travail de fraction ». Mais nous insistons pour qu'un échange de militants se fasse avec la collaboration et par l'intermédiaire des directions de sections. Il semble qu'en France vous ayez pensé inviter à votre gré des militants de la LCR à vos assemblées de débat. Vous comprendrez qu'une telle pratique contestable est impossible au niveau international.

Le second problème que vous soulevez concerne les relations avec d'autres organisations ou courants internationaux. Dans les discussions orales que nous avons eues avec vous, nous n'avons jamais prétendu exiger de vous des relations exclusives mais, et c'est la moindre des choses, des relations privilégiées. C'est là le point de départ minimum pour que nous permettions l'accès à nos réunions de directions et à nos débats internes.

Tous ces points étaient ouverts à la discussion et nous en étions là quand nous

approfondissement de notre compréhension et de notre conscience internationalistes qui dépassent les abstractions.

Il est donc bien difficile à la lecture de votre document de congrès d'aller plus loin que les propositions que nous vous rappelons dans cette lettre. Il va de soi, d'autre part, que les relations de l'Internationale avec votre organisation dépendent substantiellement des rapports entre LO et la LCR. Vous écriviez notamment dans votre lettre du 12 mai¹ que les relations avec la IV^e Internationale prolongeaient celles établies entre votre organisation et notre section française. C'est exactement la démarche que nous voulons conserver à l'avenir.

Nous vous avons exprimé franchement et sans faux-fuyants les commentaires que nous inspirent votre courrier et vos documents les plus récents. Nous vous réaffirmons ici le cadre de collaboration qui pourrait s'établir entre Lutte ouvrière et notre mouvement. Nous avons appris la patience. Même si votre changement d'attitude rend les choses plus lentes et plus difficiles, nous ne renoncerons pas et nous continuerons à vous proposer une consolidation de nos rapports sous la forme esquissée dans nos rencontres antérieures et rappelées dans cette lettre.

Recevez, chers camarades, nos meilleures salutations révolutionnaires.

Deux éléments nouveaux

Malheureusement, deux éléments nouveaux sont intervenus depuis la réception de votre lettre : votre décision de ne pas faire campagne avec la LCR pour les élections législatives de 1986 et votre document de congrès sur le mouvement trotskyste. Nous n'avons pas à entrer spécialement dans la discussion sur la tactique électorale en France. Mais les deux éléments, rapprochés, nous paraissent toutefois exprimer un tournant de votre part. Nous ne nous attacherons ici qu'à votre document de congrès qui exprime une indiscutable régression par rapport à nos discussions antérieures et même à votre lettre du 13 septembre.

Ce document ne parle pas de relations privilégiées avec nous et toute sa logique affirme même le contraire. « *Les organisations trotskystes réellement militantes de par le monde ont des qualités et des défauts mais aucune d'entre elles n'est devenue un parti révolutionnaire. Il y a des choses à apprendre en positif et en négatif, chez les uns comme chez les autres.* » Voilà encore le faux bon sens du pour et du contre, du positif et du négatif. Certes, camarades, l'histoire jugera en dernière instance ! Mais

Vous faites comme si la construction de l'Internationale était celle d'un appareil autoproclamé au détriment de la construction des sections. Vous devriez être plus prudents à ce propos et ne pas abandonner votre vœu de modestie. La LCR est-elle moins réelle que LO ? La majorité des sections de la IV^e Internationale est-elle moins prolétarienne que LO ? La construction de l'Internationale nous a-t-elle empêché de nous construire en France, au Mexique ou en Suède ? Vous avez évidemment la possibilité de continuer à peser le pour et le contre à chaque fois que la question de vos relations internationales se pose. La différence entre nous et votre organisation est peut-être que nous nous posons ces problèmes pratiquement, et vous spéculativement. Vous savez ce qu'il en coûte de volonté et d'énergie pour construire une organisation nationale. Vous vous imaginez donc fort bien ce qu'il en coûte pour faire vivre une organisation internationale. Pas un regroupement international autour d'une « maison mère », mais une organisation internationale, restreinte mais réelle, ayant un cadre de discussion démocratique, des sections souveraines, une presse en sept langues, une école de cadres internationale, etc. Les sections qui y ont consacré des forces et du temps ne regrettent rien. Nous y avons tous gagné un

Les intertitres sont de la rédaction.

1. Allusion à une correspondance antérieure.

L'art et la révolution

Entretien avec Matta

■ **Matta, je voudrais surtout aborder avec vous le problème des rapports entre l'art et la révolution. Et, tout d'abord, quel est pour vous le véritable objectif de l'art moderne ?**

Le besoin essentiel pour saisir où nous sommes ce n'est pas le spatial, c'est le temps... Nous vivons plus dans le temps que dans l'espace. Nous changeons nous-mêmes de forme dans une société dont nous n'arrivons pas à voir la forme. Nous ne savons pas nous représenter le processus économique et social dans lequel nous vivons. Comme si nous n'avions pas de géographie : on se heurte à des montagnes, à des fleuves ; on n'arrive pas à voir. On a besoin de se donner une espèce de carte, un système de références — comme pour la météo — pour voir, prévoir et concevoir les crises, les abus, les déformations de la production, de la destruction.

Le commencement ? Il faut vouloir voir tout ça. L'art moderne est une espèce de volonté d'abstrait. Mais l'abstrait est un extrait, comme le jus de citron. Il doit sortir du réel. Ce n'est pas simplement une petite ligne qui s'amuse sur une feuille de papier. L'art moderne devrait, avec cette liberté qu'on a maintenant, se détacher de l'apparence, commencer à proposer un art où seraient identifiées les contradictions dans lesquelles nous vivons.

Le paysage a été une volonté, très naïve, de se représenter la Terre. Les premiers tableaux de cet art nouveau, représentant la société, l'économie et ses bouleversements, seront sans doute, au début, eux aussi très naïfs. Mais on commencerait, peut-être, à comprendre qu'il y a beaucoup de choses à changer. Depuis Socrate, on sait que cette société est pleine d'abus. Pour la changer, il faut une architecture, une carte ; pour savoir ce qu'on change et combien on le change. Pour le moment, ces changements s'effectuent avec de la bonne volonté et du désir, mais où faut-il planter la graine pour faire pousser l'arbre ? Nous ne le savons pas.

Il faut établir des coordonnées pour ceux qui s'intéressent à l'art, au verbe voir, et il faut aussi commencer à se préoccuper de montrer les choses vraiment nécessaires. Au début, ce sera abstrait parce que ce seront des conventions nouvelles. Et non pas abstrait parce que ça ne voudrait rien dire. Abstrait dans le sens où le nombre deux voudra dire deux, comme les yeux ou les jambes.

■ **« Nous estimons que la tâche suprême de l'art à notre époque est de participer consciemment et activement à la préparation de la révolution », écrivaient Trotsky et Breton dans un texte célèbre qui contient,**



United snakes of America, 1973.

entre autres, le fameux « toute licence en art ». Matta, vous étiez surréaliste en 1938 et vous êtes resté fidèle à ces idées exprimées il y a près de cinquante ans. Tout de même, depuis, les choses n'ont-elles pas changé, évolué ?

Tout se transforme, tout est croissance. Voir les choses comme changement et non comme mouvement et déplacement, tel doit être le rôle d'un art qui prend conscience de pourquoi on l'appelle. Quand on appelle les pompiers, c'est qu'il y a un incendie. Quand on appelle un artiste, c'est parce qu'il y a quelque chose qu'on n'arrive pas à saisir, à se représenter. Le poète arrive à sortir du langage, celui dont se sert le boucher, des besoins cachés ou plus ou moins consciemment englobés par des manipulations qui font dire aux mêmes mots des choses contraires. La vigilance, voilà la seule manière pour que ces besoins restent vivifiants, éclairants.

Maintenant la révolution est partout : dans le savon, dans les meubles, dans l'informatique. Le sens que ce mot avait pour la classe ouvrière au siècle dernier s'est complètement transformé, dans un incroyable versailisme. C'est très compliqué d'appuyer sur un bouton, comme on appuyait sur un ouvrier, en 1870. Tout est terriblement transformé, les conditions n'existent plus, ni cette disponibilité, cette exaspération.

Enfin, l'artiste n'est plus Zola ou Rimbaud. Il ne ressent plus intensément l'in-

justice et l'oppression. Aujourd'hui, l'artiste est un privilégié. Il faut retourner aux racines de ces deux mots. On ne peut plus s'en servir comme au début du siècle. Il faudrait d'autres mots. Mais ce qui est important, c'est de toucher aux besoins et à la réalité qu'ils expriment, et non pas de défendre des mots. Sous le Directoire, le mot empire voulait dire l'empire de la révolution ; au-

L'art moderne est une espèce de volonté d'abstrait.

jourd'hui, on a l'empire du dollar. Ça veut dire autre chose et c'est de pire en pire. Il faut faire un travail d'intelligence, beaucoup plus pénible, d'une certaine façon, parce que nouveau. Il faut chercher les sources où il y ait encore une énergie, une honnêteté capable de vraiment vouloir vivre pour que la justice empire.

■ La révolution, vous l'avez vue à Cuba.

Oui, mais même à Cuba les choses ont changé. On conserve encore le germe, la graine du vieux mot révolution, mais je ne sais pas si on l'emploie de la même façon. C'est une question qu'il faut agiter maintenant, car, de là, pourrait sortir un autre enthousiasme, une autre volonté charitable de changer les choses.

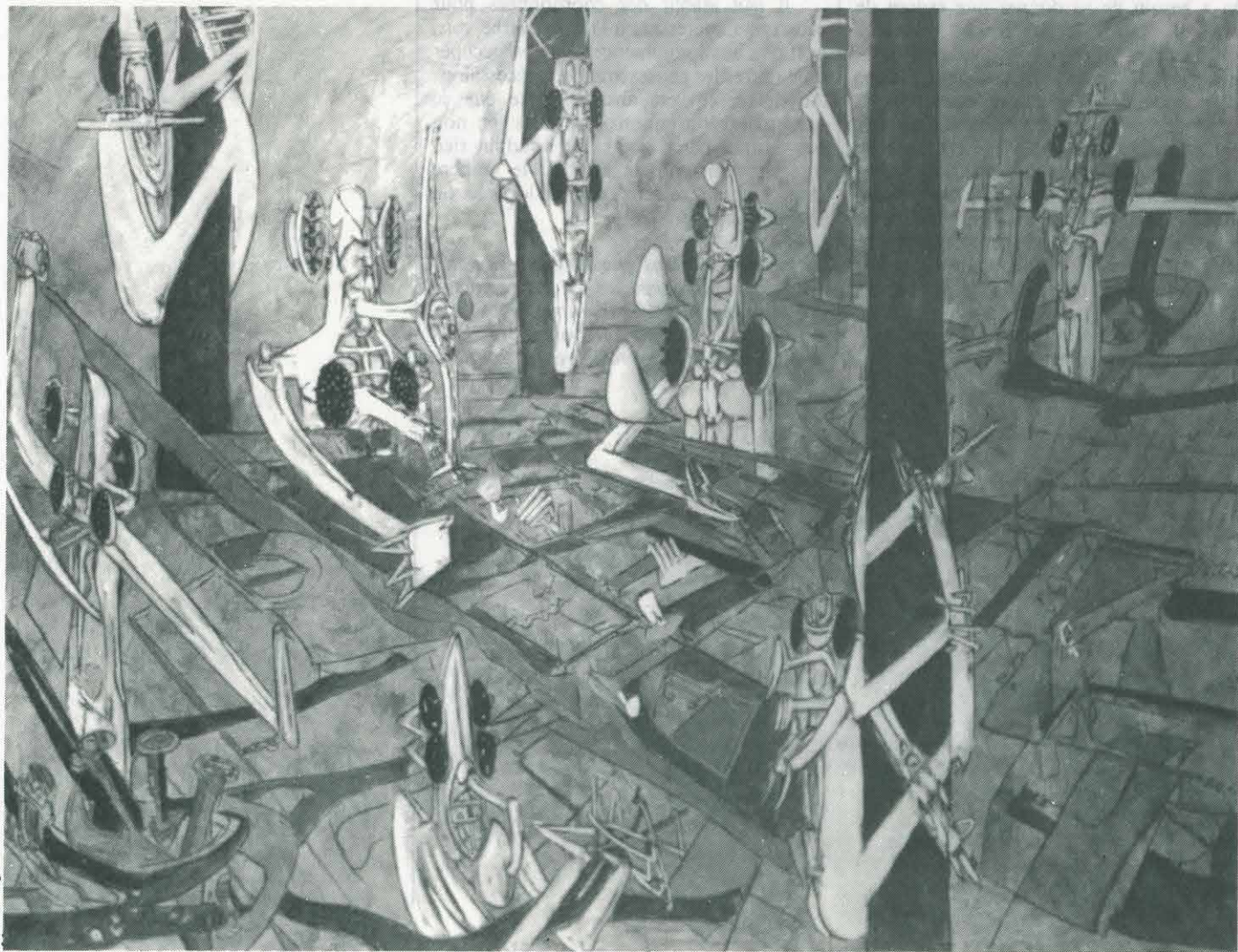
■ Une question qu'on vous a déjà posée, Matta : qu'attendez-vous de la rencontre de l'ouvrier, du travailleur je dirai, avec votre peinture ?

Les choses travaillent à différents niveaux. Le travail d'une idée, d'un besoin se développe assez secrètement — sauf dans le commerce — ; c'est comparable à l'agriculture, la graine pousse très doucement ; il lui faut de la pluie, du soleil. Il ne suffit pas de claquer des doigts. Entre l'idée et son application beaucoup de temps se passe.

Il y a de nombreux degrés du secret, beaucoup de choses dépendent de la qualité de la sécrétion du secret et de la qualité de son absorption par celui chez qui vont pousser volonté et enthousiasme.

■ Vous avez dit « un tableau est un instrument » et aussi « les hommes se taisent de misère ». Ne rencontrez-vous pas une difficulté à vous faire comprendre par ceux que vous voulez toucher et qui, dans la société actuelle, sont privés des moyens de comprendre pleinement votre peinture par ceux-là mêmes qui les exploitent et les décervèlent ?

La misère ce n'est pas forcément la faim en Ethiopie, ou les galériens enchaînés. Elle peut venir aussi de la fatigue. Prenez Thermidor : les gens travaillaient vingt heures par jour dans des conditions épouvantables, ils crevaient, pressurés par l'extérieur ; à un moment la fatigue s'est installée et ils ont



pris des décisions qui n'étaient pas des plus lucides. Aujourd'hui, face à la volonté de lutte pour la justice, qui est un des plus grands problèmes de la société, les travailleurs sont fatigués, très fatigués, par la

Depuis Socrate,
on sait que cette société
est pleine d'abus.

multiplicité des idées avec lesquelles on leur bourre le crâne, par les institutions qu'on leur a données.

Du point de vue de l'instrument qu'est l'art, une des choses les plus importantes est d'essayer de débayer ça, pour permettre une récupération de l'énergie culturelle, de la volonté de savoir et d'appliquer son savoir. Face à cette fatigue accumulée, il faut détecter, identifier les courants néfastes à l'intelligence, à l'imagination, dans ce qu'on appelle la culture officielle, la culture publicitaire. Il faut réagir contre ce dessin animé de merde à la Walt Disney, contre toute cette confusion littéraire avec ses détectives privés, ses assassins, ses coups de revolver. Tout ça est très malsain, ce n'est pas du tout de la liberté, c'est de l'abrutissement qui empêche les gens d'avoir des idées claires, des idées forces.

Ça peut paraître apocalyptique, mais il y a le projet de défaire l'être humain. Il n'y a pas misère de pain, comme sous l'Ancien Régime, mais misère de création, de qualité poétique des êtres humains. Il y a un misérabilisme parfaitement clair et organisé.

■ *Votre art est une charge énorme de sexualité et d'érotisme. Vous avez parlé d'érotisme de la solidarité et envisagé qu'il y aurait une érotique révolutionnaire...*

Oui, mais quand je dis Eros, il ne s'agit pas des organes sexuels — la volonté de tout traduire en porno fait partie des déformations dont je viens de parler —, Eros c'est le dieu de l'amour, pas du sexe, pas du porno, du pipi. Comme les mots révolution

Il y a le projet
de défaire l'être humain...

et art, le mot Eros a été transformé pour utilisation dans les frissons nerveux des organes sexuels. L'amour ce n'est pas ça. L'érotisme, c'est une attirance, avec des énergies qui stimulent forcément toutes les activités quotidiennes. L'être amoureux ne pense pas seulement au sexe, mais surtout à vivre avec l'autre. C'est dans ce sens que je parle d'Eros. Mais les déformations sont devenues tellement lucratives que, quand on dit sexe, on pense copulation. La nature a inventé ces petits frissons pour assurer la survie, pour la procréation.

■ *Le temps, sa représentation ont pour vous une extrême importance. Je vous cite : « Nous habitons dans le temps, pas dans*

l'espace » et « nous ne sommes pas dans un paysage mais dans une croissance ». Comment faites-vous pour rendre le temps perceptible ?

Avec l'imagination, l'art, la poésie ! Il y a beaucoup d'imagination dans la perception et l'interdépendance entre le temps et l'espace : quand on voit la lumière d'une étoile on sait qu'elle était là il y des milliers d'années et que ce qu'on voit en ce moment c'est autre chose, il faut se représenter ce qui est sorti de cette source lumineuse il y a très longtemps. C'est pareil pour une graine de pomme, il faut imaginer qu'elle va pousser, qu'il y aura un germe, un arbre, qu'il fleurira, que les fleurs donneront des fruits. Une imagination affaiblie ou fatiguée ne vous permet pas de saisir cela. Si vous ne soulevez pas tous ces changements, vous ne faites que comparer deux images assez desséchées : une pomme représentée, une espèce de petit cercle, et la pomme de l'épicier. Il faut beaucoup d'imagination et de créativité pour suivre et attribuer aux formes la vie et le travail effectué pour arriver à être ce qu'elle sont. La pomme n'est pas dans l'espace de l'épicier, ni sur la table de Cézanne, c'est le produit d'un travail énorme, biochimique, avec beaucoup de pluie... et toute l'activité terrestre autour...

■ *Quelle est, pour vous, la différence entre solitude et égoïsme ?*

La solitude c'est une condition qui vous est imposée, qui donne beaucoup car on ressent justement qu'on est séparé, mais vivant. Tandis que l'égoïste est quelqu'un qui s'enferme franchement pour accumuler une charge d'énergie pour son utilisation personnelle, pour abuser et profiter de ceux qui n'ont pu économiser à leur profit cette énergie.

Matta en Mai 68.



■ *A une question qu'on vous posait en 1961 : « En politique vous pouvez vous situer ? », vous répondiez : « Bien entendu, je suis à gauche, mais au sein de la gauche je suis toujours à gauche de ceux qui sont simplement à gauche. » Aujourd'hui, ici, vous vous situez toujours de la même façon ?*

(Rire.) Oui, mais je crois que le mot gauche, comme le mot pauvre ou ouvrier, est usé. On a tellement accéléré l'emploi des mots, on est passé de cinquante fois par



Matta, vers 1938, dans le palais du facteur Cheval.

an à cinquante fois par seconde... A l'époque, le mot gauche s'identifiait énormément au besoin de justice, à la révolte féroce contre l'injustice. Pour moi, c'est ça la gauche, un besoin de justice pour tous. Aujourd'hui, on appelle de gauche n'importe quoi : par exemple, quelqu'un qui vote pour un parti de gauche. Non, du moment que la justice n'est pas au premier plan, le mot est mal employé. Parce que c'est ça qui mobilise ? Prenez l'Afrique du Sud, ou les chasseurs aveugles du Liban, on ne peut pas dire droite ou gauche, c'est l'indécision qui règne, c'est contre elle qu'il faut protester. Moi, je m'identifie avec cette lutte ; mais avec la confusion créée par les médias, il devient de plus en plus subtil de s'y retrouver. Prenons le pape : est-ce un homme de justice ? Moi, malgré l'image de bonté qu'il se donne, j'ai l'impression qu'il défend les privilèges ; ses interventions au Nicaragua, par exemple, sont franchement injustes. Les prêtres, là-bas, si proches de la misère, sont beaucoup plus près des théories du Christ que de celles d'un prince de l'Eglise dans sa Rolls au Vatican.

A chaque fois, il faut chercher, fouiller, pour savoir où commence la chose ! L'étiquette ne suffit pas, il faut être détective.

■ *Par rapport à deux courants du mouvement ouvrier, le stalinisme et le trotskysme, comment vous déterminez-vous ?*

Il est très important, justement, d'être détective, de savoir à quel moment un homme qui défend la justice peut devenir injuste. Trotsky c'est ça. A l'époque, quand ils étaient tous dans l'action, il a commencé à détecter qu'à un moment, en suivant certaines voies, on finissait dans l'injustice. Et qu'il fallait arrêter le train pour maintenir la lucidité sur la ligne juste. On revient à Socrate. La loi qu'on doit appliquer pour se maintenir dans la justice ne peut être vendue, même à des prix apparemment valables dans la situation. Trotsky, c'est ce comportement : une lucidité pour se maintenir dans des conditions de plus en plus difficiles. C'est cette espèce d'illumination. Cette certitude de défendre la justice.

Après, cette politique n'a pas marché. Beaucoup ont voulu rester justes mais, à un certain moment, la corruption s'installe. On oublie les scrupules, on abandonne la défense de la justice. Être juste devient être réaliste.

C'est en ce sens que les surréalistes disaient : si le réalisme consiste à devenir injuste, à abandonner la justice, alors nous restons surréalistes car nous voulons toujours défendre la justice. Comment dire tout ça ? Je ne sais pas. C'est pour ça que je ne parle jamais. Avec vous, j'accepte. On parle en copains. Je crois qu'il est vrai que, face aux difficultés, il y a une volonté, un souci d'exactitude de la part de gens qui, sérieusement, se disent trotskystes.

En 1938, au moment de Munich, pour un jeune type comme moi d'à peu près vingt-cinq ans, il n'y avait aucun doute : le manifeste de Trotsky et Breton pour la création de la Fédération internationale de l'art révolutionnaire indépendant, dont nous parlions, était bien une dénonciation des compromis, de toute la corruption qui existait autour des mots révolution, intellectuels, paix, etc. Cette déclaration était très lucide. Malheureusement, ce n'est resté qu'un papier signé, on n'a pas pu créer cette fédération qui, à mon avis, reste le radeau... mais, fatigué, on ne l'atteint pas. Et on est là, naufragé.

Les choses se sont toujours passées comme ça. Prenez Victor Hugo : il a dû

attendre des années que les conditions changent. En tout cas, il a eu l'illusion, à un certain moment, qu'elles changeaient...

Aujourd'hui, nous ne voyons plus, nous sommes aveugles. C'est pour ça que je crois que l'art n'existe plus, car son rôle est de nous faire voir, de nous inventer des formes, des mots nouveaux qui nous ramènent aux véritables besoins. Mais tout le monde

**Les germes, les vestiges
de l'esprit de Trotsky
et Breton,
autour de 1938,
doivent être cultivés,
comme le blé.**

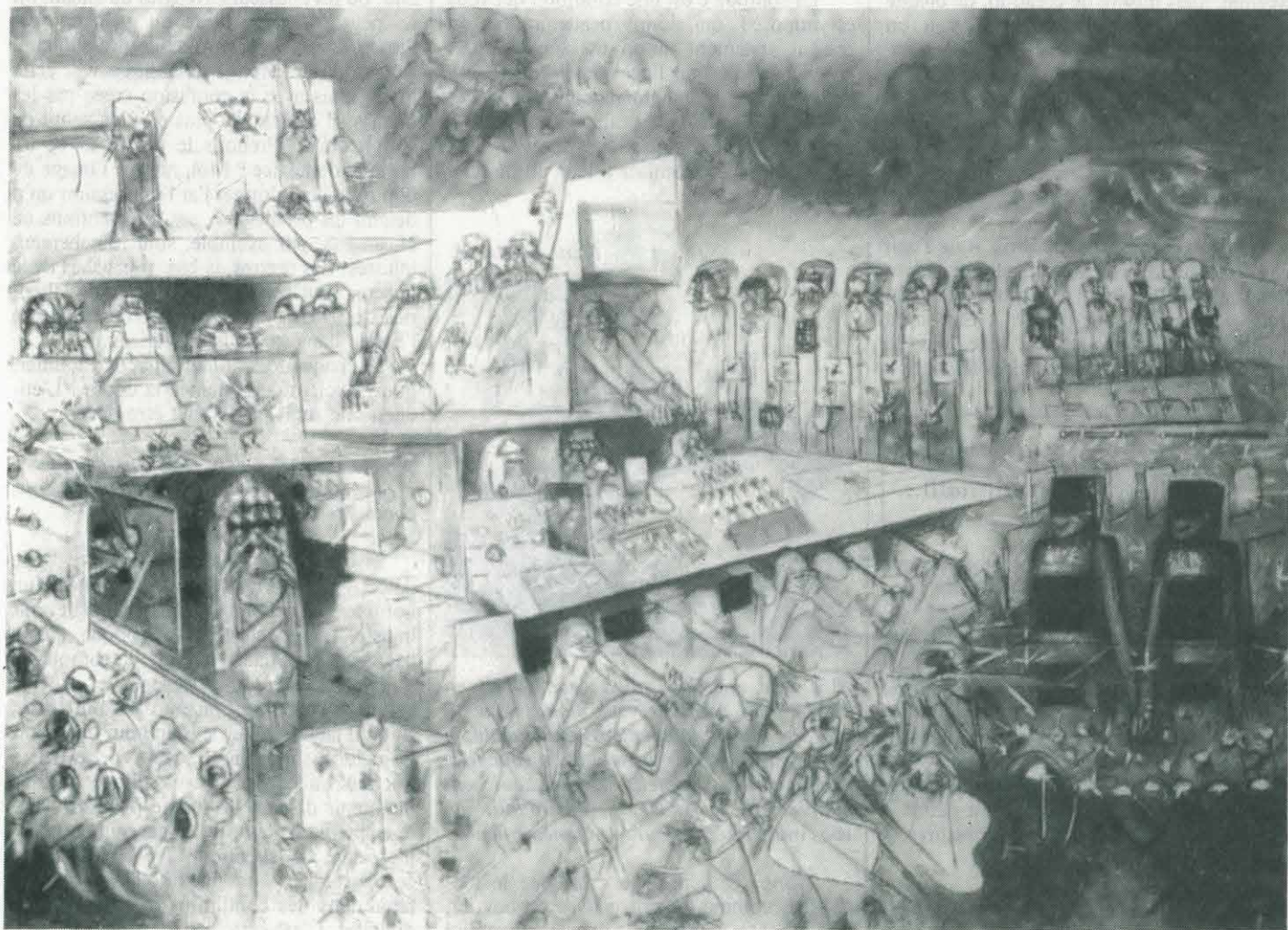
pratique un académisme plus ou moins glorieux et très rentable. C'est ça la crise, la culture est dévitaminée, elle ne nourrit plus, on est seul, séparé, c'est ça l'ennemi.

Les germes, les vestiges de l'esprit de Trotsky et Breton, autour de 1938, doivent être cultivés, comme le blé. C'est un dur travail, ingrat, et très persécuté. En apparence, on persécute plus les gens qui, officiellement, ont un pouvoir électoral mais, en réalité, toute la machine à persécution est dirigée contre ceux qui veulent éveiller

l'esprit de justice. Il faut dénoncer ça. Moi, je ne suis pas un intellectuel, ni un rationaliste, je suis un homme de bon sens, mais le bon sens plus personne ne s'en sert ; on réfléchit à l'intérêt électoral de ce qu'on va dire. Très souvent, les élections ce n'est pas le bon sens, il n'est pas sûr qu'on doive élire. Il faut continuer à se battre, surtout contre ce que j'appelle les grands transparents, la facilité, les divertissements, toutes ces petites distractions qui sont les vrais ennemis... Mais je crois que, peut-être, des temps favorables vont venir...

**Propos recueillis
par Alexis Violet**

**Les illustrations sont empruntées à
Matta, collection Les classiques du xx^e
siècle. Musée national d'art moderne.
Editions du Centre Pompidou.**



Les roses sont belles, 1951.

